

Zeitschrift: Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 79 (1992)

Rubrik: Rapports et études

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

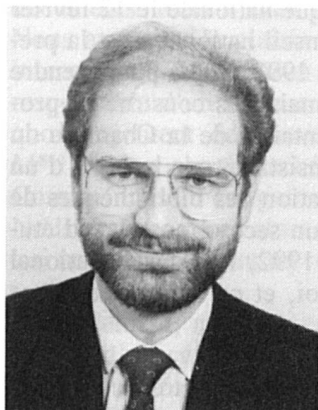
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORTS ET ETUDES



Jean-Frédéric Jauslin, Directeur

1992 : L'ANNEE DU DEMARRAGE

Dans l'histoire de la Bibliothèque nationale suisse, l'année 1992 sera certainement marquée d'une pierre blanche. En effet, les travaux de réorganisation, débutés en 1990, ont commencé à porter leurs fruits et surtout ont abouti, le 18 décembre, à un vote unanime du Parlement en faveur de la nouvelle loi sur la Bibliothèque nationale. Depuis 81 ans, les bases légales de notre institution n'avaient pas changé. Il serait présomptueux et même peu indiqué d'espérer une aussi longue vie à la nouvelle loi. Au vu, toutefois, des changements que notre société a vécus dans le monde de l'information durant ces trois dernières décennies, on peut affirmer que la modernisation de l'ancienne loi n'était pas un luxe.

« Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage » écrivait La Fontaine dans la fable du Lion et du Rat. Telles sont effectivement les facultés dont nous avons dû nous armer pour parvenir enfin à voir nos premiers efforts récompensés. L'élaboration d'un message et sa présentation au Parlement, qui devaient être de simples tâches visant à mettre au point un concept nouveau, se sont avérées proches d'un parcours de combattant. Quelles ne furent pas les barrières qu'il nous fallut franchir pour atteindre notre objectif. Un objectif, d'ailleurs, qui se révèle n'être qu'une étape. Lorsque l'on atteint enfin la ligne d'arrivée, on a de la peine à se souvenir du point de départ et de tous les méandres par lesquels il a fallu passer. Et l'on se demande : est-il possible que nous ayons touché au but ? Ne nous leurrions pas : la définition et l'acceptation de la nouvelle loi ne représentent qu'un point de départ pour la concrétisation de notre vision de la nouvelle BN. N'allons surtout pas jusqu'à croire que les moyens et l'infrastructure seront à disposition dès le début de l'année nouvelle. Certes non, et le combat ne fait que commencer. Il faudra défendre ardemment notre projet qui subira vraisemblablement les contrecoups de la crise financière que traverse notre pays et qui n'épargne pas le portefeuille de la Confédération. Si l'on peut raisonnablement espérer que les sommes attendues nous seront accordées — il faut bien admettre que la réorganisation de la BN est un petit projet en termes de finances fédérales — l'attribution des postes nécessaires à la restructuration, en revanche, nous crée de très sérieux soucis. La première tranche de dix-sept postes ne pourra vraisemblablement pas nous être accordée. Cela signifie que nous nous trouverons dans une position délicate, où nous aurons de l'argent à disposition pour nos projets sans avoir suffisamment de collaborateurs qualifiés pour les mener à bien ! Ce problème nous occupera dès le début de l'année 1993 et il nous faudra trouver des solutions aptes à assurer le développement harmonieux de notre réorganisation.

Acceptation du message et du projet de loi

Concrètement, comment se sont déroulées les interventions au Parlement durant l'année écoulée ? Le Conseil fédéral a transmis le message de réorganisation de la Bibliothèque nationale le 12 février 1992. La Commission de la Science de l'Education et de la Culture du Conseil national s'est la première penchée sur ce projet. Lors d'une visite dans nos locaux le 13 avril 1992, elle a pu se rendre compte de la situation de notre institution et, dans un débat certes animé mais très constructif, proposer au plenum de soutenir cette action et de ratifier la loi. Les parlementaires de la Chambre du peuple ont ajouté une note particulière au projet du Conseil fédéral en insistant, par le biais d'un postulat, sur la nécessité de voir la BN jouer un rôle actif dans la coordination des bibliothèques de notre pays. Ils ont aussi demandé au Conseil fédéral, par le truchement d'un second postulat, d'étudier la possibilité d'introduire un dépôt légal dans notre pays. Le 4 juin 1992, le Conseil national s'est prononcé favorablement et de manière unanime sur cette nouvelle loi, et ce malgré certaines incitations à la réserve émanant de plusieurs instances extérieures.

Ce fut ensuite au tour de la Commission de la Science de l'Education et de la Culture du Conseil des Etats d'étudier le projet. Lors d'une visite analogue, qui a eu lieu 18 septembre, les parlementaires de la Chambre des cantons ont également eu l'occasion de constater la nécessité de ce projet. De façon similaire, ils ont transmis ce projet au plenum avec une proposition d'acceptation sans réserves. Seules certaines petites corrections d'ordre rédactionnel ont été apportées au projet de loi. Le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la réorganisation de la BN le 1^{er} octobre 1992.

Certaines divergences sur des questions d'ordre rédactionnel ont provoqué le report du vote final à la séance d'hiver. Celui-ci a eu lieu le 18 décembre 1992. Cette date fixe le début de la période référendaire de 90 jours qui s'achèvera le 13 avril 1993. Le Conseil fédéral pourra ensuite, si aucune intervention n'a lieu, mettre en vigueur la nouvelle loi sur la Bibliothèque nationale suisse au 1^{er} mai 1993.

Gestion courante et projets spécifiques en 1992

Evaluation des systèmes informatiques

En marge de l'acceptation du message, nous avons concentré nos efforts sur la mise en place d'un système de gestion intégrée pour la BN. Il a été généralement reconnu comme indispensable d'automatiser notre bibliothèque afin non seulement de garantir une gestion optimale de nos ressources mais également de pouvoir mettre à disposition des services que nous ne sommes toujours pas en mesure de fournir aujourd'hui et qui sont attendus avec impatience.

Pour tout achat de cet importance, l'administration fédérale est tenue de procéder à une mise au concours selon les règles du GATT. Nous avons donc annoncé au début de l'année, dans la *Feuille officielle du commerce*, notre intention d'obtenir des offres sur la base d'un cahier des charges que nous avons rédigé. Nous avons reçu vingt-et-un dossiers qu'une équipe de la BN a étudiés tout au long de l'année. Quelque quinze collaborateurs et collaboratrices ont participé à ce travail durant différentes périodes. Nous avons également bénéficié d'un conseil externe puisque nous avons eu la chance, durant cette évaluation, de pouvoir nous assurer les services d'un expert allemand dans ce domaine. A la fin du mois de décembre, nous étions en mesure de fixer notre choix sur un fournisseur qui répondait parfaitement à nos critères d'évaluation. C'est donc ce dossier qui sera transmis au début de l'année 1993 à M. Flavio Cotti, Chef du Département fédéral de l'intérieur, qui prendra une décision définitive après avoir consulté plusieurs instances nationales.

Nous espérons vivement pouvoir démarrer notre gestion automatisée dans le courant de l'année prochaine. Cela impliquera de nombreuses tâches, telles que la mise en place de nouvelles procédures de travail, la récupération de nos données sur cartes et l'installation et la paramétrisation du système proprement dit.

Restauration — conservation

L'un des plus grands soucis que nous avons au sein de la bibliothèque concerne la conservation des documents. Rien n'avait été entrepris dans ce secteur durant les dernières années, faute de moyens. Nous avons eu le plaisir de pouvoir engager l'une des rares spécialistes dans ce secteur au niveau international. M^{me} Susan Herion a en effet pris ses fonctions chez nous le 1^{er} avril 1992 en tant que responsable d'un secteur nouvellement créé qui regroupe la reliure et l'atelier photographique, et à quoi s'ajoutent de nouvelles tâches dans le domaine de la préservation et de la conservation. M^{me} Herion s'est attachée tout d'abord à faire un état de la situation des collections de la BN. Comme nous le craignions, les résultats de cet examen se sont révélés extrêmement préoccupants. Nous nous sommes alors directement engagés dans certaines mesures, certes encore modestes, mais qui nous permettront de remédier aux problèmes les plus graves.

Parallèlement, nous avons poursuivi notre coopération avec les Archives fédérales dans le cadre de l'étude d'un système de désacidification en masse des documents. Les travaux qui se sont déroulés durant l'année ont consisté à étudier dans le détail les résultats des tests que nous avons effectués avec la Bibliothèque du Congrès de Washington. Malheureusement, les progrès technologiques dans ce domaine ne sont pas encore suffisants pour permettre de déterminer, aujourd'hui déjà, la solution que nous voulons adopter. Nous restons toutefois persuadés de la nécessité d'une installation de désacidification de masse dans notre pays.

Informatique — bureautique

Dans ce secteur également, notre retard est extrêmement important puisque notre gestion est encore presque totalement manuelle. La mise en place de plusieurs ordinateurs personnels pour effectuer des traitements ponctuels nous a bien sûr permis de pallier quelques lacunes importantes. Toutefois, cela a entraîné quelques difficultés dans la mesure où chaque collaborateur doit essayer d'organiser ses propres tâches avec des outils qu'il ne maîtrise pas toujours parfaitement. Nous sommes très contents d'avoir pu nous assurer les services d'un nouveau responsable informatique en la personne de M. Michel Moret. Ce dernier a immédiatement pu s'atteler à deux tâches prépondérantes, à savoir mettre de l'ordre dans la gestion courante d'environ trente ordinateurs personnels et participer activement à l'évaluation et au choix du futur système de la BN.

Réseau de CD-Rom

Depuis quelques mois, nous avons installé un réseau d'ordinateurs personnels avec un serveur de disques optiques qui permettait à chaque station de travail d'accéder à quelque vingt-huit CD-Rom simultanément. Cette possibilité était utilisée en majeure partie par les collaborateurs du Catalogue collectif suisse pour leurs recherches bibliographiques. Il était prévu, dès le début de ce projet, de mettre cet outil à disposition de nos lecteurs. C'est chose faite depuis le 16 novembre 1992, puisque le premier PC donnant accès à ces informations a été installé dans la salle des catalogues. Je regrette, à titre personnel, de n'avoir pas donné plus de relief à cet événement qui marque véritablement un tournant dans la vie de la Bibliothèque nationale suisse.

Le répertoire des périodiques suisses

En 1991, l'équipe de projet du Répertoire des périodiques a repris en main les destinées de cet outil à caractère national. Durant l'année écoulée, il s'est agi d'ajouter les notices des périodiques suisses que nous détenons à la BN aux références bibliographiques des périodiques étrangers contenues dans cette base de données. Ce travail s'est achevé le 14 août 1992, avec la publication du *Répertoire des périodiques suisses 1986-1990* qui, pour la première fois, a été réalisée à partir de données informatisées.

Les expositions

Parmi les nouvelles activités de notre institution figurent maintenant les manifestations destinées à nous faire connaître d'un plus large public. Ce ne sont pas moins de six expositions que nous avons organisées par nos propres moyens au sein de nos locaux. A cela s'ajoutent de nombreuses présentations et lectures d'auteurs ainsi que la mise sur pied d'un stand au Salon du Livre de Genève, organisé par les Archives littéraires suisses. Signalons dans l'ordre chronologique les expositions suivantes :

- Josef Viktor Widmann
- Yvan Moscatelli — dans la série « Arts plastiques - Message littéraire »
- Hermann Burger
- *The Sister Republics* — exposition reprise de la Bibliothèque du Congrès à Washington et présentée en Suisse par la BN à quatre endroits différents : Berne, Genève, Bâle et Zurich (1993)
- Ulrich Becher
- Wallenstein — exposition consacrée à l'oeuvre majeure de Golo Mann qui a fait don de son manuscrit aux Archives littéraires suisses.

Le bâtiment

Afin de prétendre pouvoir installer un véritable Centre d'information pour les *Helvetica* et pour répondre aux nombreux problèmes que nous connaissons dans le domaine du stockage des documents, il a été nécessaire d'entreprendre un vaste projet d'aménagement du bâtiment de la Hallwylstrasse. Un responsable de la BN a été libéré de ses fonctions pour travailler à plein temps à ce projet. C'est en étroite collaboration avec le Département des finances et l'Office des constructions fédérales que nous avons mis sur pied les différentes actions nécessaires. Ce projet se déroulera en plusieurs phases.

Tout d'abord nous effectuerons des adaptations ponctuelles dans nos locaux. Le départ de l'Office fédéral des statistiques, en 1993, nous permettra de mieux disposer les différents secteurs de la BN et de commencer à nous ouvrir plus largement au public en mettant à sa disposition toute la partie centrale du rez-de-chaussée.

La première étape de construction consistera à créer des magasins souterrains sous l'esplanade est de la BN.

Une deuxième étape permettra de revoir en profondeur toute la conception interne du bâtiment en l'adaptant aux besoins actuels du traitement de l'information.

Enfin, à plus long terme, nous devons construire également des magasins souterrains sous l'esplanade ouest de la BN qui se situe entre notre bâtiment et le Musée d'histoire naturelle.

Les trois dernières phases feront l'objet d'un message au Parlement qui sera déposé au mois de février de l'année prochaine, le Conseil fédéral ayant déjà donné son feu vert pour un crédit d'étude le 1^{er} juillet 1992.

Projets externes

Coordination nationale

Ce ne sont malheureusement pas les questions liées à la coordination nationale qui nous ont apporté le plus de satisfactions cette année, loin s'en faut. C'est Mario Botta qui affirmait dernièrement que « la richesse aujourd'hui n'appartient plus à ceux qui thésaurisent, mais à ceux qui ont la capacité de produire... Cette capacité présuppose une ouverture, une générosité envers l'extérieur très éloignée de l'attitude d'autodéfense que nous constatons actuellement dans notre pays ». Malgré les efforts entrepris au sein de diverses associations et groupes de travail, il n'a pas été possible d'oeuvrer dans un esprit suffisamment innovateur, capable d'élaborer des projets ambitieux pour le futur. A tous les niveaux, nous nous sommes contentés de maintenir nos positions et de ne manifester une certaine ouverture que lorsque celle-ci servait nos propres intérêts. Cette attitude ne peut en aucun cas mener à une politique novatrice qui nous permettra d'aménager valablement notre avenir. La direction de la BN s'est trouvée dans une situation où l'on voulait la forcer de suivre une voie qui semblait certes convenir aux autres institutions mais qui ne garantissait aucun progrès vers une solution viable à long terme. Dans ce contexte, nous nous sommes vus obligés de maintenir une position ferme quant à nos intentions ; et c'est ce même contexte qui a dégénéré pour aboutir finalement à une réelle détérioration des relations entre les bibliothèques du pays, du moins au niveau de leurs directions. Nous sommes toutefois très satisfaits de constater que certaines autorités ont compris nos propos et nous ont soutenus dans notre action. La prise de position claire et sans appel du Parlement montre sans doute que nous avons eu raison de maintenir fermement le cap de nos intentions.

Médiathèque

Un projet particulièrement important a été entrepris : l'étude de la situation de la conservation du patrimoine audiovisuel dans notre pays. Les conclusions auxquelles le groupe de projet est arrivé montrent la gravité de la situation — nous perdons chaque jour du matériel unique — et soulignent l'importance des moyens qui sont à mettre en oeuvre dans ce domaine. La situation conjoncturelle nous force néanmoins à être réalistes et laisse peu d'espoir à une réalisation durant la prochaine législature. Encouragé par l'attitude extrêmement positive du Chef du Département de l'intérieur qui s'est rendu compte de l'importance des enjeux, nous allons poursuivre une action de sensibilisation du public à ce problème encore trop largement méconnu.

Phonothèque nationale

En tant qu'institution nationale dont le mandat est proche de celui de la BN, la Phonothèque nationale sise à Lugano devrait pouvoir jouer un rôle important dans la conservation du patrimoine culturel helvétique. Au vu de la nouvelle loi sur la BN, il serait souhaitable de pouvoir lui déléguer certaines tâches, relatives notamment à la conservation de supports phoniques. Malheureusement, la Phonothèque nationale ne dispose pas de suffisamment de moyens pour répondre efficacement à ce mandat. Ni les locaux à sa disposition, ni les moyens financiers accordés par la ville de Lugano, le canton du Tessin et la Confédération ne sont suffisants pour permettre d'envisager une extension de ses activités actuelles — ce qui serait pourtant indispensable si l'on veut lui reconnaître le rôle d'institution nationale. Cette situation a incité le Conseil de Fondation à demander à l'Office de la culture d'étudier la possibilité d'une intégration au sein de la Bibliothèque nationale. Une attention toute particulière devra être accordée aux possibilités de synergie capables de garantir un développement harmonieux à ces deux institutions.

Conclusions

Une phrase de Roger Peyrefitte nous vient à l'esprit alors que nous songeons à conclure ce rapport des activités de notre institution en 1992. Dans *Jeunes Proies*, il affirme que « ... les romanciers mettent souvent dans leurs oeuvres non pas ce qu'ils ont fait mais ce qu'ils auraient voulu faire ». C'est un peu le sentiment que nous éprouvons lorsque nous pensons à tous les projets que nous avons en tête au début de l'année 1992. Néanmoins, nous admettons bien volontiers que le bilan est globalement positif. Nous aimerions particulièrement souligner l'excellente expérience que nous avons vécue, lors de l'évaluation des systèmes informatiques, quand plusieurs collaborateurs de la BN se sont engagés avec enthousiasme dans cette étude.

Constatons simplement qu'il nous faudra durant l'année prochaine :

- formaliser les méthodes de travail, définir clairement les responsabilités et utiliser les compétences de chacun de façon optimale ;
- ne pas laisser retomber l'enthousiasme des collaborateurs qui commencent à ressentir une certaine lassitude due principalement à la lente réalisation des projets en cours ;
- insister pour que l'on nous accorde les moyens financiers et les effectifs nécessaires à notre réorganisation ;
- aboutir aux premières réalisations, notamment dans le domaine informatique ;

Nous nous lancerons avec courage et optimisme dans ces travaux durant 1993.



Ruth Wüst, responsable du projet de réorganisation de la BN

REFLEXIONS SUR L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE SUISSE

La question de l'automatisation est au coeur de la réorganisation de la Bibliothèque nationale (BN). Mais que faut-il entendre au juste par automatisation ? A quels impératifs répond l'informatisation d'une bibliothèque telle que la nôtre ? N'eût-il pas été plus simple d'adopter l'un des systèmes utilisés en Suisse depuis des années plutôt que de lancer un appel d'offres, comme l'a fait la BN ? Telles sont les questions qui reviennent le plus souvent dans la bouche de nos partenaires et de nos lecteurs, et auxquelles je vais tenter de répondre ici.

La réponse à la première de ces questions est simple : informatiser une bibliothèque n'est pas une fin en soi, c'est un moyen de faciliter le travail des bibliothécaires d'une part, et d'offrir de meilleures et surtout de nouvelles prestations aux usagers d'autre part.

L'automatisation est un processus qui se déroule en plusieurs étapes¹. La première étape consiste à automatiser les procédures de travail pour en accroître l'efficacité. Dans un deuxième temps, il ne s'agit plus seulement d'accélérer les procédures de travail mais aussi d'effectuer de nouveaux types de travaux, irréalisables par des opérations manuelles ; à ce stade la nature même du travail commence de changer. L'ensemble de ses développements conduit enfin à la troisième étape, qui débouche sur une transformation de l'institution elle-même. Mais il faut souligner que le processus d'automatisation n'est jamais définitivement achevé : il exige une adaptation permanente aux technologies nouvelles. Celles-ci évoluent à un rythme très rapide et entraînent des changements fondamentaux dans la société. Il était temps que la BN s'adapte à cette évolution.

La technologie introduit une double transformation dans la structure d'une bibliothèque, puisqu'elle agit à la fois sur les procédures de travail et sur la nature même du travail. Au niveau organisationnel, une bibliothèque est confrontée à des changements continuels. Si ces changements peuvent créer un sentiment d'insécurité chez les collaborateurs, ils exercent aussi sur eux une certaine fascination, comme tout ce qui est nouveau et inconnu. Si une bibliothèque entend rester à l'avenir une institution qui compte dans la société, il faut qu'elle s'adapte à l'évolution des techniques nouvelles et en tire profit.

1. John Diebold, *Automation*, New York, American Management Assoc., 1983.

Comme je l'ai dit, la transformation des procédures de travail doit s'opérer de façon judicieuse et ne pas devenir une fin en soi. L'objectif principal est de permettre aux usagers d'accéder plus rapidement et plus commodément aux collections et de bénéficier de prestations de services qu'il ne serait pas possible de fournir autrement.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici s'applique à l'automatisation locale d'une bibliothèque prise isolément. Or aujourd'hui, la diffusion de l'information est inconcevable en dehors de structures en réseau. Les avantages de l'automatisation d'une bibliothèque n'apparaissent dans toute leur ampleur que s'il y a coopération dans le cadre d'un réseau². Echanger des données sur réseau permet par exemple de réduire les coûts de catalogage. Communiquer sur réseau permet à l'utilisateur d'accéder directement, depuis son bureau, à des bibliothèques et à des collections conservées de façon décentralisée.

L'automatisation vise à améliorer les prestations de la BN tout en renforçant la coopération avec les autres bibliothèques. Une bonne coopération entre bibliothèques passe par l'utilisation d'instruments de coordination adéquats. A cet égard le nouveau projet de loi sur la Bibliothèque nationale suisse dispose ce qui suit :

Art. 9

¹ Dans l'accomplissement de ses tâches, la Bibliothèque nationale collabore avec d'autres institutions, suisses ou étrangères, qui exercent une activité similaire ; ce faisant, elle tient tout particulièrement compte des institutions qui sont actives dans les domaines de l'audiovisuel et des autres nouveaux supports d'information.

³ Elle peut se charger de tâches de coordination.

Cet impératif de coopération et de coordination à l'échelle suisse est au coeur de notre travail de réorganisation et d'informatisation de la Bibliothèque nationale. Les fondements de ce travail ont été posés en 1992 : en tant qu'institution de la Confédération, nous sommes tenus, pour réaliser un projet d'informatisation d'une telle dimension, de lancer un appel d'offres conformément aux règles du GATT. La première étape a donc consisté à définir nos exigences dans un cahier des charges, sur la base duquel un appel d'offres a été publié le 14 janvier 1992 dans la *Feuille officielle du commerce* (n° 7). Vingt-et-une offres nous ont été soumises. Il est à noter que la plupart des grandes firmes spécialisées dans l'informatisation des bibliothèques ont été intéressées par le projet.

Nous avons consacré l'été et l'automne à l'évaluation des différents systèmes qui nous étaient proposés. Sous la conduite de la responsable du projet de réorganisation, un groupe de bibliothécaires a présélectionné neuf projets et invité leurs auteurs à les présenter plus en détail. Les travaux ont été réalisés avec rigueur selon la méthode d'analyse du professeur Walter F. Daenzer. En novembre, l'évaluation étant achevée, la responsable du projet et son équipe ont soumis une proposition au directeur de la BN. Toutes les solutions qui se présentaient, y compris celles qui ont été adoptées en Suisse, ont été minutieusement examinées. Il fallait éviter de prendre une décision qui provoque l'isolement et privilégier au contraire un système propice à la coopération. On a donc pris soin d'évaluer les systèmes non pas uniquement d'après leurs qualités fonctionnelles, mais aussi d'après leurs capacités d'intégration sur un réseau. On a constaté à ce propos que plusieurs systèmes, pour intéressants qu'ils fussent du point de vue fonctionnel, n'avaient guère, voire pas du tout, été expérimentés sur réseau. On s'est par ailleurs rendu compte que les systèmes venant de l'étranger, des Etats-Unis en particulier, ne prenaient pas en compte les spécificités suisses ou européennes. Notre préoccupation essentielle a été de trouver un système qui ait été expérimenté avec succès en Europe, qui soit configuré pour une application sur réseau et qui offre des possibilités de développement futurs.

Qu'est-ce qu'un système informatisé peut apporter de neuf à la Bibliothèque nationale ? Pour répondre à cette question il faut considérer, au-delà des progrès fonctionnels immédiats, les avan-

2. Volker Roth-Plettenberg, « Neue Organisationsformen in Bibliotheken durch die Einführung der Datenverarbeitung », in *MB NRW* 42, 1992, 3, pp. 229-237.

tages qu'on pourra tirer à long terme d'un tel système. Les bibliothèques, dont les coûts s'accroissent régulièrement alors que leurs budgets stagnent, sont contraintes d'envisager de nouvelles stratégies. L'important pour une bibliothèque n'est plus nécessairement aujourd'hui de posséder une masse de documents sur ses propres rayons, mais plutôt de s'assurer un accès à ces documents. Même si les bibliothèques suisses sont amenées à réduire leurs acquisitions, la BN en tant précisément que bibliothèque nationale dont le mandat légal consiste à recueillir tous les imprimés et supports d'information suisses, verrait son importance s'accroître. A l'avenir, les documents conservés sur supports électroniques occuperont une place de plus en plus importante dans la diffusion de l'information, les informations multimédias seront intégrées dans les catalogues traditionnels des bibliothèques et les données seront de plus en plus véhiculées par la voie rapide des réseaux. Si les concepteurs de réseaux sont conscients de ces enjeux, rares sont ceux qui sont aujourd'hui capables de développer des solutions adéquates.

Lancer un appel d'offres représentait pour la Bibliothèque nationale le moyen qui offrait le plus de chances de trouver, parmi les nombreux et bons systèmes proposés sur le marché, celui qui présente les meilleurs atouts pour l'avenir. Voilà pourquoi la Bibliothèque nationale n'entend pas intégrer simplement dans un système déjà existant. La BN possède un avantage majeur, celui de n'avoir pas de « passé informatique ». Elle n'a pas consenti jusqu'ici de gros investissements qui, en partie au moins, conditionneraient aujourd'hui ses choix. Elle n'a pas non plus à se soucier, si elle acquiert un nouveau système, du sort d'une équipe d'informaticiens déjà en place (ses effectifs n'ont pas augmenté depuis les années septante). Voilà suffisamment de bonnes raisons pour choisir un système « clé en main », évolué et d'utilisation simple, ayant passé la génération mourante des gros ordinateurs nécessitant un personnel nombreux.

Un système informatisé de gestion de bibliothèque doit être bien plus qu'un instrument de catalogage ou qu'un catalogue sur fiches automatisé. Le minimum qu'on puisse exiger d'un tel système est qu'il offre la possibilité de rechercher des ouvrages par combinaisons booléennes (combinaison des opérateurs « et » et « ou »). Une bibliothèque moderne doit offrir à son usager la possibilité de se renseigner sur le contenu des périodiques, de consulter des textes *in extenso* sur banques de données, et d'effectuer des recherches dans des collections multimédias. Tout système informatique digne de ce nom doit assurer l'automatisation intégrée de tous les secteurs de la bibliothèque, du prêt aux acquisitions, en passant par le catalogage, la gestion des périodiques et le catalogue collectif. Pourtant, en Suisse, tous les systèmes ne remplissent pas, et de loin, de telles exigences.

Au début des années septante, automatiser une bibliothèque signifiait avant tout automatiser les procédures de travail. Après avoir mis en place avec succès les systèmes de prêt informatisé, on a commencé d'automatiser les catalogues. Mais rétrospectivement on s'est rendu compte que les premiers OPAC (*Online Public Access Catalogs*) étaient d'un usage compliqué et malcommode ; depuis, d'énormes progrès ont été réalisés au plan de la vitesse et de la commodité d'utilisation. L'évolution fulgurante en matière de *hardware* comme de *software* a en effet permis d'améliorer sensiblement les systèmes. Les fonctions de gestion administrative se perfectionnent de jour en jour et, au rythme où vont les choses, l'utilisation des OPAC sera bientôt un jeu d'enfant pour le public. Aujourd'hui, le problème principal est d'intégrer les technologies nouvelles aux applications déjà en place.

Avec le stockage optique de données et la fabrication d'ordinateurs de plus en plus performants et de plus en plus petits, le jour n'est plus très éloigné où l'on pourra accéder à d'énormes quantités d'informations par l'informatique. La technique de l'impression sur demande (*on-demand printing*) permettra de renouveler notre approche des problèmes posés par le manque de place et la dégradation des ouvrages anciens.

Les progrès de l'informatique n'ont pourtant pas résolu tous les problèmes. Le manque de place et l'accès de plus en plus difficile aux grandes collections constituent pour nous deux préoccupations majeures. Aujourd'hui encore, l'outil informatique est avant tout mis à contribution pour des travaux d'ordre administratif. Anthony Smith pensait que l'usage de l'ordinateur dans les bibliothèques s'appliquerait avant tout au catalogage, à la recherche de titres et à d'autres travaux

de type organisationnel³. Mais depuis, des progrès tels ont été faits qu'on ne peut se contenter aujourd'hui de limiter l'application de l'informatique à ces seules fonctions de base.

Les systèmes de gestion de bibliothèque en réseau peuvent en effet remplir bien d'autres fonctions : par exemple le développement coordonné des collections ou l'utilisation commune des données catalographiques des périodiques⁴. En 1980, Smith indiquait que malgré ces progrès (dans l'automatisation), la bibliothèque resterait exactement telle qu'on la connaît depuis des siècles, que les rangées de livres et de documents continueraient de s'allonger sur les rayons. La véritable question qui se posait, disait-il, était de savoir si le matériau (papier) sur lequel repose l'activité bibliothéconomique traditionnelle, revêtira toujours dans les générations futures la forme d'oeuvres imprimées⁵.

C'est ce genre de réflexion qui nous a conduit à élargir sensiblement dans la nouvelle loi sur la bibliothèque le mandat de la BN en matière de collection. Dans sa version actuelle, la loi sur la BN, qui date de 1911, dispose que la bibliothèque a pour mandat de recueillir les « publications et les oeuvres littéraires concernant la Suisse ou certaines parties du pays, qu'elles aient parus en Suisse ou à l'étranger »⁶. La mission de la BN était de conserver les « oeuvres écrites » et les « imprimés » qui se rapportent à la Suisse. Dans sa nouvelle teneur, la loi y ajoute les « autres supports d'information » et les « banques de données », prenant ainsi en compte l'évolution et la modernisation des techniques de l'information⁷.

Il fallait élargir la notion d'information afin de n'écarter à priori aucune voie de développement possible à l'avenir. Nous sommes bien entendu conscients que les imprimés resteront longtemps encore au coeur de notre activité. La mort du livre, souvent annoncée comme imminente, n'est pas pour demain ; la preuve en est les cent mille nouvelles publications présentées chaque année à la Foire du livre de Francfort. Mais parallèlement au marché du livre, qui est en constante progression, apparaît un phénomène nouveau qui a jusqu'ici un peu échappé à l'attention des bibliothécaires et du public en général : les banques de données électroniques ne proposent plus seulement des informations bibliographiques, mais offrent à l'utilisateur des textes dans leur intégralité. Il n'est pas utopique d'imaginer que dans un avenir pas trop éloigné certaines revues paraîtront uniquement sur support électronique. On peut dire que ce qui caractérise avant tout les transformations apportées par l'informatique dans le monde des bibliothèques, c'est l'hybridité et la multiplicité croissantes des médias qui véhiculent les idées et la pensée. La mission des bibliothèques a longtemps été de recueillir des livres. Elles doivent désormais se muer en des institutions pluridimensionnelles et multimédias, et suivre la marche des progrès technologiques qui s'opèrent dans notre société si elles veulent rester des partenaires intéressants pour la science et la recherche. Sinon, elles sont condamnées à devenir des reliques figées dans un passé révolu.

L'écho rencontré par notre appel d'offres pour l'informatisation de la bibliothèque prouve que nous sommes sur la bonne voie. Les systèmes qui nous ont été présentés nous ont permis de nous faire une idée très précise des grands systèmes existant sur le marché. Pour certains collaborateurs, ce fut l'occasion d'une première prise de contact avec le monde de l'informatique. Quant à celles et ceux qui travaillent au projet d'informatisation, ils ont pu établir d'intéressantes comparaisons et perfectionner ainsi leurs connaissances. Mais cet appel d'offres nous a surtout appris à tous à appréhender l'outil informatique dans sa réalité, à ne pas le considérer comme une menace mais comme une chance qui nous permettra de nous concentrer davantage sur la substance de notre travail et qui nous donnera les moyens de mieux servir les lecteurs.

3. Anthony Smith, *Goodbye Gutenberg*, New York, Oxford University Press, 1980.

4. Voir à ce propos le CitaDel Service aux USA, « The Library without Walls — Turning the Cliché into Reality », in *RLG News*, Issue 29/92.

5. Smith, *op. cit.*, p. 116.

6. Art. 2 de la loi fédérale du 29 septembre 1911 sur la Bibliothèque nationale suisse.

7. Art. 2 de la loi fédérale du 18 décembre 1992 sur la Bibliothèque nationale suisse.



Franziska Kolp, collaboratrice scientifique aux Archives littéraires suisses

LA LITTÉRATURE RHETO-ROMANE AUX ARCHIVES LITTÉRAIRES SUISSES

Lors de l'inauguration des Archives littéraires suisses (ALS) le 11 janvier 1991, il fut important non seulement de présenter au public des fonds et des archives déjà déposés aux ALS, mais d'insister dès le départ sur le caractère national de la nouvelle institution et de souligner sa variété culturelle et linguistique. A ce moment-là cependant, il était difficile de faire la démonstration concrète de ces aspects multiculturels et quadrilingues puisque, parmi les fonds provenant de la Bibliothèque nationale, il y avait bien de nombreuses archives alémaniques et francophones, mais aucune de langue italienne ou romanche. De fait, lors de l'inauguration, les ALS furent obligées d'exposer, pour le domaine rhéto-roman par exemple, des documents de Peider Lansel provenant du fonds de Gonzague de Reynold.

Après avoir insisté dès le début sur leur rôle d'institution quadrilingue, les ALS ont suivi cette ligne de conduite et ne se sont pas restreintes à collectionner des fonds alémaniques et français pendant leur première année d'activité.

Pour le domaine rhéto-roman, on noua des contacts avec Erica Peer, la veuve d'Andri Peer, de sorte qu'à la fin du mois de novembre 1991, on put signer le contrat d'acquisition du fonds littéraire de l'écrivain.

Né à Sent, Andri Peer (1921-1985) fréquenta l'Ecole normale de Coire, fit ses études à Zurich et à Paris et rédigea une thèse de doctorat intitulée *Die Terminologie des Bauernhauses in romanisch Bünden*. Par la suite, il enseigna les langues romanes à l'Ecole cantonale de Winterthour, donna des cours de langue et de littérature romanches et collabora à plusieurs émissions radiophoniques. En outre, membre de la Société suisse des écrivains (SSE) et de la Société des écrivains romanches (USR), il fut président du PEN-Club de la Suisse italienne et romanche ainsi que vice-président d'une commission de l'UNESCO.

Dans le domaine littéraire, Andri Peer renouvela par ses poèmes les formes traditionnelles et les modèles linguistiques vétustes de la littérature romanche en suivant l'évolution du lyrisme moderne européen. En 1946, Peer publia sa première oeuvre lyrique : *Trais-cha dal temp / La Danse du temps* ; jusqu'en 1985 suivent d'autres recueils poétiques, parmi lesquels *Sgrafits* (1959), *L'Alba* (1975) et *Poesias* (1977).

En plus de l'importance qu'il revêt en tant que poète lyrique, Andri Peer a pris fait et cause pour la culture rhéto-romane et a amplement manifesté son engagement en faveur de la compréhension et de l'échange mutuels des différentes cultures de notre pays.

Déposé dès le mois de janvier 1992 aux ALS, le fonds littéraire d'Andri Peer, comprend des manuscrits et des tapuscrits parmi lesquels on signalera surtout ceux des *Poesias*, ceux de textes en prose tels que *Sur les cols* et *Le Géant*, ceux de travaux sur d'autres auteurs comme Cla Biert, Artur Caflisch, Reto Caratsch, Flurin Darms, Gion Deplazes, Luisa Famos, Toni Halter, Peider Linsel, Giorgio Orelli, Jon Semadeni, Maria Waser, etc. ; mentionnons également des esquisses et des notes de travaux inachevées, ainsi que divers documents sur sa vie et son oeuvre (journal intime, photos, pipes, certificats, diplômes et récompenses militaires). Le fonds englobe également une vaste correspondance en romanche, en allemand, en français et en italien, — soulignons en particulier l'importance de celle qu'il échange avec Cla Biert. Le fonds littéraire d'Andri Peer couvre environ dix mètres de rayonnage auxquels s'ajoutent les six mètres linéaires de sa bibliothèque romane, également acquise par les ALS puisqu'elle paraissait pouvoir fournir une importante documentation sur la genèse d'une littérature rhéto-romane.

Pour l'instant, le fonds d'Andri Peer est accessible sous quelques réserves. Avec l'aide de M^{me} Peer, les documents ont été classés provisoirement et placés dans des cartons d'archivage munis de libellés très généraux. Il existe un inventaire sommaire du fonds. Dès qu'un collaborateur ou une collaboratrice de langue romanche sera engagé(e) aux ALS, le fonds d'Andri Peer pourra être classé de manière systématique.

Au cours de l'année 1992, les ALS se sont efforcées de maintenir et d'intensifier les contacts avec la Suisse rhéto-romane. Grâce à l'acquisition du fonds d'Andri Peer, les ALS ont déjà pu rassembler quelques documents de Cla Biert (et sur Cla Biert), parmi lesquels sa correspondance avec Andri Peer. C'est pour cette raison que les ALS — dont l'une des exigences vise à compléter de manière logique leurs collections — ont pris contact avec les héritiers du fonds de Cla Biert.

Les deux auteurs de la Basse-Engadine, Cla Biert et Andri Peer, ont été amis tout au long de leur vie : cette amitié se manifeste, par exemple, dans un poème des *Poesias* qu'Andri Peer a dédié à son ami :

ULISS

à l'ami Cla Biert

*Invia, innan
scriva il mar
seis vers
sùlla riva
e'ls stricha tras
cun trattas
da s-chima.
Tegna adimaint
l'epopea —
l'ais tia.*¹

En parcourant les documents des fonds de ces deux auteurs, on constate aussi qu'ils s'estimaient beaucoup et se conseillaient l'un l'autre, relisant mutuellement leurs manuscrits ou tapuscrits et y ajoutant des commentaires.

1. Andri Peer, *Poesias*, Disentis / Mustér, Desertina, 1988, p. 116. (Ulysse. Ici et là, / la mer écrit / ses vers / sur le rivage / et inlassablement les rature de son écume. / N'oublie jamais cette épopée - / c'est la tienne.)



Andri Peer et Cla Biert devant le Piz Plavna.

A l'instar d'Andri Peer, Cla Biert, un connaisseur et collectionneur émérite de chansons populaires de la langue romanche, fut l'un des principaux représentants de la scène culturelle rhéto-romane. Né à Scuol, Cla Biert (1920-1981) fréquenta l'Ecole normale de Coire et fit ensuite ses études aux universités de Zurich et de Genève avant d'enseigner successivement, jusqu'en 1976, à Scuol, à Zuoz et finalement à Coire. Par ailleurs, il s'occupa de la formation des adultes et milita pour le romanche. De 1967 à 1971, il fut président de la Société des écrivains romanches (USR). Il collabora au cabaret *La Panaglia* (*La baratte*) avec Men Rauch et Jon Semadeni.

Cla Biert doit son importance au fait que, en plus de nombreux contes (*Pangronds*, 1949 — *Oura prol's puozs*, 1949 — *Fain Manü*, 1979 — *Il descendent / Une jeunesse en Engadine*, 1981) dans lesquels il décrivit la vie paysanne en Engadine, il rédigea le plus important roman en romanche : *La müdada*, 1962 (en français : *La mutation*, 1989). Ce roman traite de la confrontation du village engadinien aux problèmes de l'époque moderne.

A la fin du mois de décembre 1992, les négociations avec Angelica Biert, la veuve de Cla Biert, aboutirent à la signature du contrat d'acquisition de son fonds qui fut très rapidement déposé aux ALS. Il comprend des manuscrits, parmi lesquels surtout le tapuscrit avec quelques notes autographes et variantes de *La müdada* ainsi que plusieurs tapuscrits de textes encore inédits, des esquisses et des notes de divers sketches, des lettres de Cla Biert à Angelica Biert-Menzel et à ses beaux-parents Menzel, des documents sur sa vie (son journal intime, un cahier de notes, diverses photos et sa machine à écrire), ses œuvres publiées. Le fonds littéraire de Cla Biert occupe trois mètres de rayonnage.

Dans le cas de Cla Biert, il s'agit d'un petit fonds pour lequel il existe un inventaire détaillé réalisé par les descendants de Cla Biert. Actuellement le fonds est en voie de classement : sous la direction des ALS, Nesa et Risch, la fille et le fils de Cla Biert, sont en train de cataloguer le fonds qui sera

accessible aux chercheurs à partir du mois d'avril 1993. Les enfants de Cla Biert préparent également une publication de quelques textes inédits du fonds.

Au cours de leurs deux premières années d'activité, les ALS ont pu s'enrichir de deux fonds d'auteurs romanches provenant de la Basse-Engadine ; à l'avenir, les ALS ne voudraient cependant pas se limiter à des fonds latins, mais espèrent compléter leurs collections à l'aide d'archives écrites dans d'autres idiomes romanches. Pour ce faire, les ALS acceptent avec reconnaissance toute forme de suggestion tant il est vrai que le hasard heureux reliant de façon si évidente le fonds de Andri Peer à celui de Cla Biert ne se produit pas tous les jours ! Mais écoutons Andri Peer évoquer une dernière fois son ami Cla Biert dans le poème *Ultim revair* (Ultime revoir) :

(...)
Tia vusch,
teis gest am cumpognan.
E uossa
di per di,
nu saja co render
quai cha la providenza
ha dat a nus duos,
sco scha nögla nu fuoss. ²

2. *Ibid.*, p. 140. (Ta voix,/ tes gestes, je les emporte avec moi./ Et à présent, jour après jour, je ne sais comment rendre ce que la Providence nous a donnés,/ comme si rien n'avait jamais été.)



Corinna Jäger-Trees, collaboratrice scientifique aux Archives littéraires suisses

LA LITTÉRATURE DE LA SUISSE ITALIENNE AUX ARCHIVES LITTÉRAIRES SUISSES

*Mi dichiaro disposto a mandare subito (ho solo da cercarli nel caos della mia biblioteca) alcuni manoscritti dei miei romanzi e di mie poesie, e di lasciarli in deposito presso codesto Archivio.*¹

C'est en ces termes spontanés que l'écrivain tessinois Giovanni Orelli a répondu à l'annonce de l'inauguration des Archives littéraires suisses. Son nom n'est pas inconnu en Suisse alémanique : après des études à Milan et à Zurich, il commença sa carrière littéraire avec le roman *L'anno della valanga* (1965) alors qu'il était professeur de gymnase à Lugano. Fait surprenant, mais révélateur aussi des conditions de publication difficiles des écrivains tessinois, cet ouvrage fut couronné du Prix Charles Veillon et parut d'abord en allemand sous le titre *Der lange Winter*. Les romans suivants, *La festa del ringraziamento* (1972), *Il giuoco del Monopoly* (1980) et *Il sogno di Wallacek* (1991), ainsi que les recueils de poèmes *Sant'Antoni dai padü* (1986) et le *Concertino per rane* (1990) l'ont fait connaître au-delà des frontières tessinoises comme l'un des représentants les plus importants de la littérature de la Suisse italienne. De plus, de nombreuses émissions radiophoniques, des articles de journaux et des essais, ainsi que son appartenance à plusieurs commissions internationales témoignent de son intensif engagement politique et culturel.

Les Archives littéraires suisses ont accueilli avec d'autant plus d'enthousiasme la promesse de don d'Orelli qu'elles voulaient justement, comme institution nationale ouverte aux quatre langues de ce pays, dépasser le cadre alémanique et romand pour s'ouvrir à la Suisse italienne et rhéto-romane. Jusqu'alors, en effet, les archives et les fonds de ces deux dernières régions culturelles n'avaient pratiquement jamais trouvé le chemin de la Bibliothèque nationale suisse dont les ALS ont repris les collections de manuscrits lors de leur création en 1990. A l'occasion de leur inauguration, certes, les ALS avaient la satisfaction de pouvoir annoncer la promesse de don d'Adolfo Jenni, mais à l'exposition de circonstance, la Suisse italienne n'était guère représentée sinon par quelques lettres de Francesco Chiesa, l'éminence grise de la littérature d'expression italienne de la première moitié de ce siècle, ainsi par que quelques documents provenant d'un petit fonds Giuseppe Motta.

1. Lettre de Giovanni Orelli aux ALS. Lugano, 22 octobre 1990.

En annonçant son intention de remettre quelques-uns de ses manuscrits aux ALS, Orelli fit bénéficier les ALS d'un rapprochement inattendu avec la Suisse italienne. Mais il s'écoula encore quatorze mois jusqu'à ce que le contrat puisse être signé en décembre 1991 et qu'Orelli arrive à Berne flanqué de deux valises pleines de manuscrits, de tapuscrits, de carnets de notes de littérature et d'essais ainsi que d'une liasse de lettres. Entre-temps une occasion s'offrit aux ALS d'entrer en contact avec divers représentants de la scène culturelle, politique et littéraire du Tessin. Une invitation de la Section tessinoise du Groupe d'Olten conviant ses membres ainsi que le public intéressé à un débat sur la situation actuelle des archives littéraires marqua le point de départ d'une visite de trois jours à Bellinzona, Locarno et Lugano. C'est ainsi que le 14 mai 1991, à la salle de lecture de la Biblioteca cantonale de Lugano, les ALS eurent la possibilité de se présenter à un public venu nombreux, en même temps que le *Fondo Manoscritti* (Prof. Maria Corti) rattaché à l'Université de Pavie ainsi que l'*Archivio Prezzolini e Archivi di cultura contemporanea* (Diana Rüesch) qui dépend de la Bibliothèque cantonale de Lugano.

40

4. (*Scherzo primo*)

La Svizzera è un paese ad accumulazione
capitalista, ~~da~~ odia.

~~odia~~ ^{è diversi,} ~~rossi, proletari, e deoquene,~~
^{la pami per}
non ama molto la poesia.
~~esalta i roditori dell'esercito.~~

Un'armata di topi (~~di campagna,~~
~~arvicoli e simile gonia~~) ~~campagnoli rodicoste~~)

ha deciso una marcia
contro ~~illustri prodotti nazionali~~ illustri cantine
nell'Emmenthal, Gruviera, val Bedretto.

Ma colonie di rane
(~~esculenti? ridicolose? Temporarie?~~)

(~~soffocata dalla CIA?~~)
come le famose oche in Campidoglio
hanno mandato a monte i loro piani.

Eppure,

(~~foli scolari a conforto~~)
per difetto di Omero, e allergia
per allergia all'epica,

all'epica non ci sarà un'elvetica

Batraconimachia.

45

INTERMEZZO:

1. SCHERZO, dei roditori gallinati

La Svizzera, dal piano ai monti, è uno stato
ad accumulazione capitalista, odia
rossi e diversi, pazzie non fa per la poesia,
esalta i roditori gallinati.

Un'armata di topi
ervicoli rodicoste
hanno pianificato un attacco
per saccheggiare cantine
in Emmental, Bedrettototal, Gruviera.
Ma colonie di rane
esculenti ridibonde temporarie
come le oche in Campidoglio
hanno mandato a monte i loro piani.

Mie care rane
che saltate e ballate e ridete ridolenti
presto vedrete l'abominazione
della desolazione. Pregherò
perché quei giorni vi siano abbreviati.
Se non c'è più, di qua o di là, una guerra,
e cala la domanda dell'acciaio,
le genti che faranno?
Possono andare a timbrare.
O a cercar rane. Voi.

(Comunque,
per difetto di Omero e allergia
all'epica non ci sarà un'elvetica
Batraconimachia.)

Deux projets de poèmes tirés des documents de *Concertino per rane*

Hôtes de la *Svizzera interna*, nous avons découvert alors et grâce à divers entretiens avec des auteurs et des représentants de la politique, des bibliothèques et des éditeurs, les difficultés que rencontrent tous ceux qui luttent en faveur d'une littérature et d'une culture tessinoises autonomes. La question du droit d'une institution établie en Suisse alémanique à s'intéresser et à étendre son champ d'action au patrimoine littéraire tessinois y fut débattue diversement selon les tempéraments.

Comme il n'existe pas de solution définitive à ce problème, mieux vaut trancher de cas en cas. Le choix du lieu de conservation d'un fonds ou d'archives dépend de divers facteurs. Il y a lieu tout

d'abord de se poser la question si, du point de vue de l'auteur et du contenu de l'oeuvre, il est vraiment raisonnable de transplanter les papiers d'un écrivain loin de son milieu naturel. Un autre critère déterminant tient à la capacité de mettre en valeur de manière adéquate un auteur et ses archives. A cet égard, les ALS veulent respecter les désirs et les possibilités des institutions régionales suisses. Il n'est donc pas question de mener une politique d'acquisition agressive, encore qu'en tant qu'institution nationale, les ALS tiennent à garder les portes ouvertes à des fonds et à des archives provenant des quatre régions culturelles et linguistiques suisses ; nous sommes donc tout naturellement intéressés à entretenir de bons contacts avec les auteurs, les bibliothèques, les archives et les maisons d'éditions des différentes régions.

Dans ce contexte, la décision de Giovanni Orelli de remettre son fonds littéraire à Berne et non à Lugano ni à Pavie n'est pas seulement une affaire privée ; c'est aussi une décision qui a des dimensions politiques, comme Orelli l'explique lui-même :

Pourquoi donc Berne, une ville avec laquelle je ne me sens lié ni par la profession ni par les sentiments ? Ce sont donc des raisons politiques qui sont en jeu.

Nous vivons à une époque où un dangereux « tribalisme » ne cesse de s'affirmer et de s'étendre, ce qu'un député tessinois à Berne, Benno Bertoni, redoutait déjà lorsqu'il écrivait en décembre 1926 : « Le danger actuel réside dans l'effritement de la volonté commune... »

Pour autant que mon influence limitée y suffise, mon choix en faveur de Berne se veut une nouvelle fois un encouragement à surmonter des barrières, la barrière linguistique y comprise ; en ce sens j'ai préféré Berne à Lugano ou à Pavie qui me sont pourtant plus naturelles. Le choix a finalement une portée symbolique et politique : elle ne méconnaît pas (ce qui serait vraiment inquiétant) l'élément ethno-originel, l'italianità (langue incluse), mais se réfère surtout aux identités bourgeoises et territoriales, c'est-à-dire à tout ce que, pour le meilleur ou pour le pire, nous partageons depuis cinq cents ans avec les Suisses.²

Tous les futurs donateurs et conservateurs tessinois se sentiront un jour concernés par les réflexions de Giovanni Orelli. Cette composante politique à laquelle l'auteur, compte tenu des implications historiques, attribue sa décision est plus importante que jamais dans la situation actuelle de notre pays. En ce sens les Archives littéraires suisses sont tout à fait conscientes de la responsabilité qui leur incombe en contre-partie vis-à-vis du Tessin pour « surmonter les barrières » existantes.

Le bilan à tirer des relations établies avec le Tessin au cours de ces deux premières années d'activité est forcément partiel et appelé à un remodelage complet. Notons tout d'abord un fait réjouissant : grâce au don de Giovanni Orelli et aussi bien sûr grâce aux acquisitions en provenance du domaine rhéto-roman, les Archives littéraires suisses sont devenues non seulement *de jure*, mais encore *de facto* une institution nationale quadrilingue. Mentionnons ensuite les contacts positifs établis dans les divers secteurs de la littérature et de la conservation au Tessin et en Italie. Ces contacts ont déjà porté des fruits, notamment sous la forme d'une invitation au congrès « Archivi degli scrittori », mis sur pied par les professeurs Corti et Stella de Pavie en automne 1991 à Trévise, et où les ALS ont eu l'occasion de présenter le fonds Dürrenmatt. Récemment, des entrevues ont aussi pu avoir lieu avec d'autres auteurs et conservateurs et il est à espérer que l'exemple d'Orelli ne restera pas sans imitateur.

Les premiers pas ont été faits, d'autres vont venir, mais il reste encore beaucoup à faire : il y aura lieu d'entretenir d'anciens contacts, d'en nouer d'autres, surtout avec les auteurs ; il faudra ouvrir aussi de nouveaux débats sur la littérature tessinoise, notamment en Suisse alémanique.

2. Giovanni Orelli : *Mes papiers aux ALS*. In *Quarto*, 1, n° 1, mars 1993.

En conclusion jetons un regard vers le futur. Le premier numéro de la revue des ALS, *Quarto*, annoncé pour mars, est un hommage au Tessin : il est consacré essentiellement à Giovanni Orelli et sera présenté au public lors d'une lecture d'auteur à la fin du mois de février. En outre, les ALS ont invité cette année Anne Cuneo et Giovanni Orelli à leur rencontre littéraire de novembre à Villars-les-Moines.



la campana rauca

Giovanni Orelli, Lugano





Susan Herion, responsable de la conservation

DEGRADATION DU PAPIER : LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE SUISSE PREND DES MESURES EN MATIERE DE CONSERVATION

Depuis quelques années, on s'inquiète beaucoup du phénomène de la dégradation du papier. Très conscientes du problème, les bibliothèques consacrent toujours plus de soins aux travaux de conservation de leurs collections — travaux qui font désormais partie de leurs tâches permanentes. Mais que faut-il entendre exactement par « dégradation du papier » et quelles mesures la Bibliothèque nationale prend-elle pour enrayer ce phénomène ? Telles sont les deux questions auxquelles nous nous proposons de répondre dans cet article.

Quelles sont les causes de la dégradation du papier ?

A partir du début du 19^e siècle, la consommation de papier a tant augmenté que la matière première alors utilisée pour sa fabrication — les vieux chiffons de lin, de coton ou de chanvre — ne suffit bientôt plus à répondre à la demande. Les fabricants de papier trouvèrent alors un matériau de substitution dans les fibres de bois, dont ils tirèrent la pâte à papier. Mais le bois contient de la lignine, qui, en se transformant en acides organiques, brunit le papier et en accélère la dégradation.

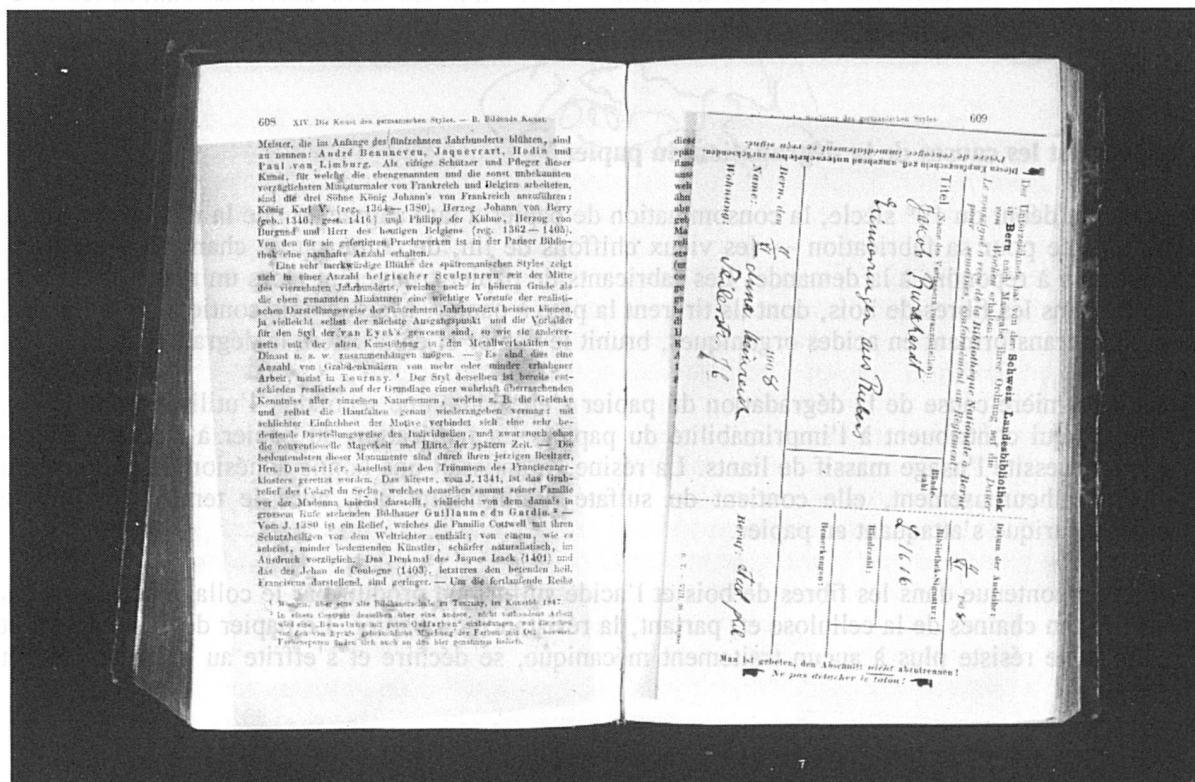
A cette première cause de la dégradation du papier s'en ajoute une seconde : l'utilisation de liants, ou colles, qui contribuent à l'imprimabilité du papier. La fabrication du papier à l'échelle industrielle a nécessité l'usage massif de liants. La résine garantissait une bonne adhésion de la masse du papier. Malheureusement, elle contient du sulfate d'aluminium qui, avec le temps, produit de l'acide sulfurique s'attaquant au papier.

La lignine contenue dans les fibres de bois et l'acide sulfurique produit par le collage détruisent les molécules en chaînes de la cellulose et, partant, la résistance du papier. Le papier devient cassant et fragile, il ne résiste plus à aucun traitement mécanique, se déchire et s'effrite au moindre contact des doigts.

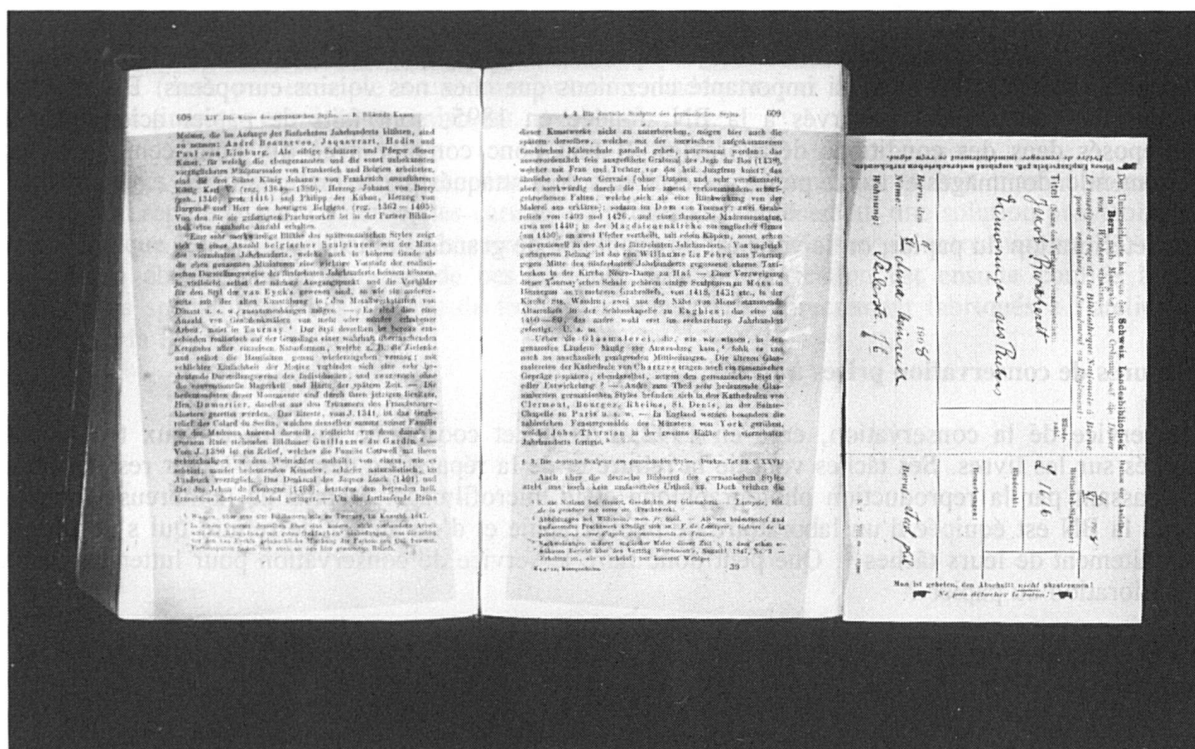


Un exemplaire du *Amerikanische Schweizer-Zeitung* de l'année 1903. Le papier est friable et se désagrège.

Les acides qui se forment dans le papier peuvent s'attaquer aux matériaux avec lesquels ils entrent en contact. Le processus de dégradation se propage alors d'un feuillet à l'autre, d'un volume à l'autre, ou encore du volume à sa reliure. Lorsqu'il s'agit d'une gravure encadrée sous un passe-partout, la contamination peut se faire du passe-partout à la gravure.



Exemple de contamination : un bulletin de prêt de 1909, très acide, a attaqué les pages d'un livre au fil des ans.



Le livre est attaqué et brûlé.

Le processus de désagrégation du papier peut être aggravé par des influences extérieures, comme les conditions d'entreposage, la présence d'agents polluants dans l'air, l'action de la lumière et la manipulation des documents. Le papier se dégrade plus rapidement s'il est entreposé dans un environnement humide, chaud et pollué et s'il est exposé à des variations climatiques. Lorsque les conditions d'entreposage sont mauvaises, le papier de fabrication industrielle peut perdre quatre-vingt pour cent de sa solidité initiale après seulement vingt ans. Si au contraire ces conditions sont contrôlées et que les documents stockés ne sont pas consultés trop fréquemment, le papier, même très endommagé, pourra être conservé pendant des siècles.

Quel est l'ampleur des dégâts ?

En 1986, la Bibliothèque du Congrès de Washington procédait à un premier examen de l'état de ses collections. Le résultat fut désastreux : vingt-cinq pour cent des fonds de l'institution — qui comprennent au total environ cent millions de documents — furent jugés inutilisables.

Environ quatre-vingt pour cent des ouvrages conservés dans les bibliothèques européennes ont été imprimés après 1850, soit après qu'on eut commencé d'utiliser du papier acide. Entre 1988 et 1991, le *Deutsche Bibliotheksinstitut* a examiné l'état des collections des bibliothèques de l'ancienne Allemagne fédérale. Cet examen, fondé sur un échantillon de cinquante-quatre bibliothèques scientifiques où sont conservés 87,6 millions d'ouvrages, confirme les chiffres de la Bibliothèque du Congrès : douze pour cent des collections des bibliothèques allemandes sont déjà inutilisables et trente pour cent sont déjà fortement jaunies et en si mauvais état qu'il a fallu en interdire la consultation pour éviter qu'elles ne soient irrémédiablement perdues¹.

1. Les données chiffrées relatives à l'état des collections des bibliothèques allemandes et de la Library of Congress sont tirées de : *Bericht über Ursachen, Ausmass, Wirkungen und Folgen des Papierzerfalls im Bibliotheks-, Archiv- und Verwaltungsbereich sowie Gegenmassnahmen und Empfehlungen* du 15 juin 1992, Bund-Länder-Arbeitsgruppe Papierzerfall, Deutsches Bibliotheksinstitut, Berlin 1992.

A la BN, on n'a jusqu'ici procédé à aucun examen systématique de l'état des fonds, mais ce travail est prévu et sera effectué dans les années à venir. Il y a cependant tout lieu de craindre que l'ampleur des dégâts soit aussi importante chez nous que chez nos voisins européens. En effet, la plupart des documents conservés à la BN, fondée en 1895, sont faits de papier acide et sont entreposés dans des conditions défavorables. Il faut donc compter avec dix pour cent de livres fortement endommagés et trente pour cent de livres déjà attaqués par le mal.

La détérioration du papier, on le voit, est un problème de grande ampleur.

Mesures de conservation prises à la BN

Le service de la conservation, créé en 1992, exécute et coordonne tous les travaux techniques opérés sur les livres. Ses tâches vont de la reliure et de la réparation des livres à leur restauration, en passant par la reproduction photographique et le microfilmage. Depuis de nombreuses années déjà, la BN est équipée d'un laboratoire de photographie et d'un atelier de reliure qui s'acquittent parfaitement de leurs tâches ². Que peut donc faire le service de conservation pour lutter contre la détérioration du papier ?

La Bibliothèque nationale est chargée de deux missions, difficilement conciliables, puisqu'il lui faut à la fois

offrir au public le meilleur accès possible à ses collections (mission de service public) ;

assurer autant que possible la pérennité du patrimoine culturel déposé sous son toit (mission de conservation) :

Compte tenu de ce double mandat, le service de conservation a défini, pour combattre la dégradation du papier fabriqué après 1850, les principes suivants :

La conservation vise à assurer la stabilité des objets.

La conservation porte sur la collection dans la globalité, non sur des objets particuliers. La collection est le véritable objet de la conservation.

La prévention des dommages a la priorité sur la restauration des objets déjà endommagés.

La conservation des collections est une tâche permanente et une entreprise commune qui engage tous les secteurs de la bibliothèque.

Les mesures de conservation sont prises dans les domaines suivants :

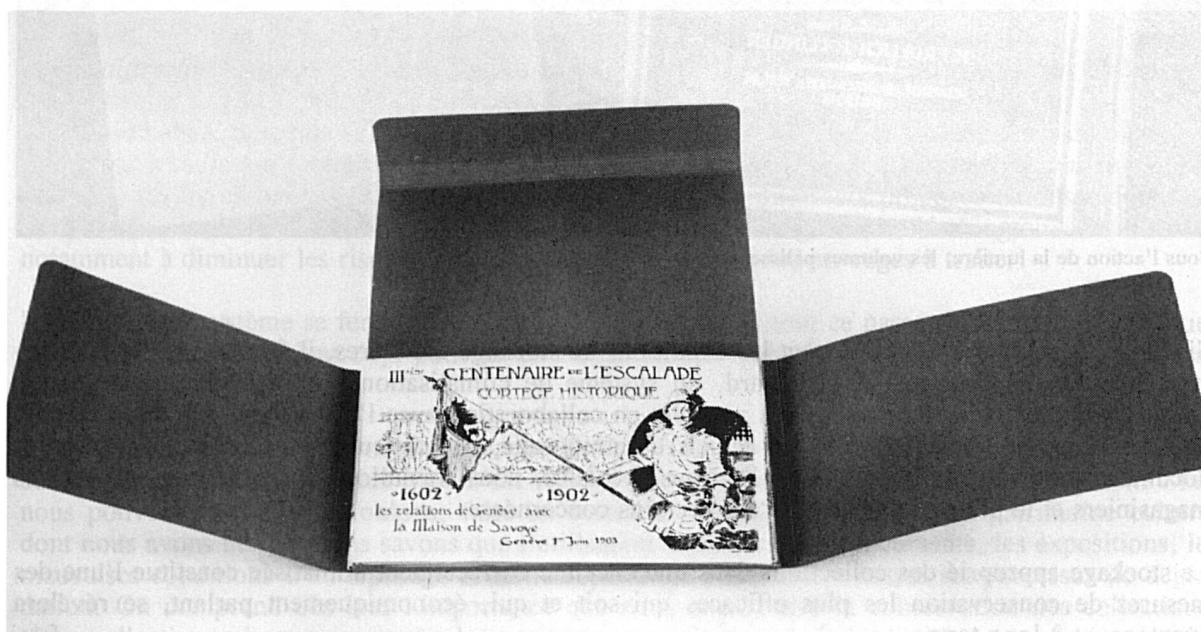
Cartonnages de protection

Les ouvrages délicats ou précieux devenus friables sont entreposés dans des cartons de conservation exempts d'acide, qui les isolent de leur environnement.

2. Voir l'article de Silvia Schneider, « L'atelier de photographie de la Bibliothèque nationale hier et aujourd'hui », in *Rapport annuel de la Bibliothèque nationale suisse 1991*, n° 78, juillet 1992, pp. 55-60, ainsi que la statistique de la reliure, p. 75.

Les cartons de protection font obstacle aux agressions chimiques extérieures (comme la contamination par d'autres documents fortement acides), ils protègent les documents contre les altérations mécaniques (dus par exemple à une manipulation inadéquate) et contre les agressions d'agents biologiques (insectes et micro-organismes).

Les ouvrages endommagés conservés dans les cartons de conservation restent manipulables. De fabrication rapide et peu coûteuse, les cartons de protection représentent une solution provisoire en attendant que les objets endommagés soient restaurés ou transférés sur un autre support. L'atelier de reliure élabore les prototypes de ces cartons, dont la fabrication est ensuite confiée à des entreprises spécialisées. Les cartons de formats spéciaux sont directement fabriqués à l'atelier de reliure de la BN.



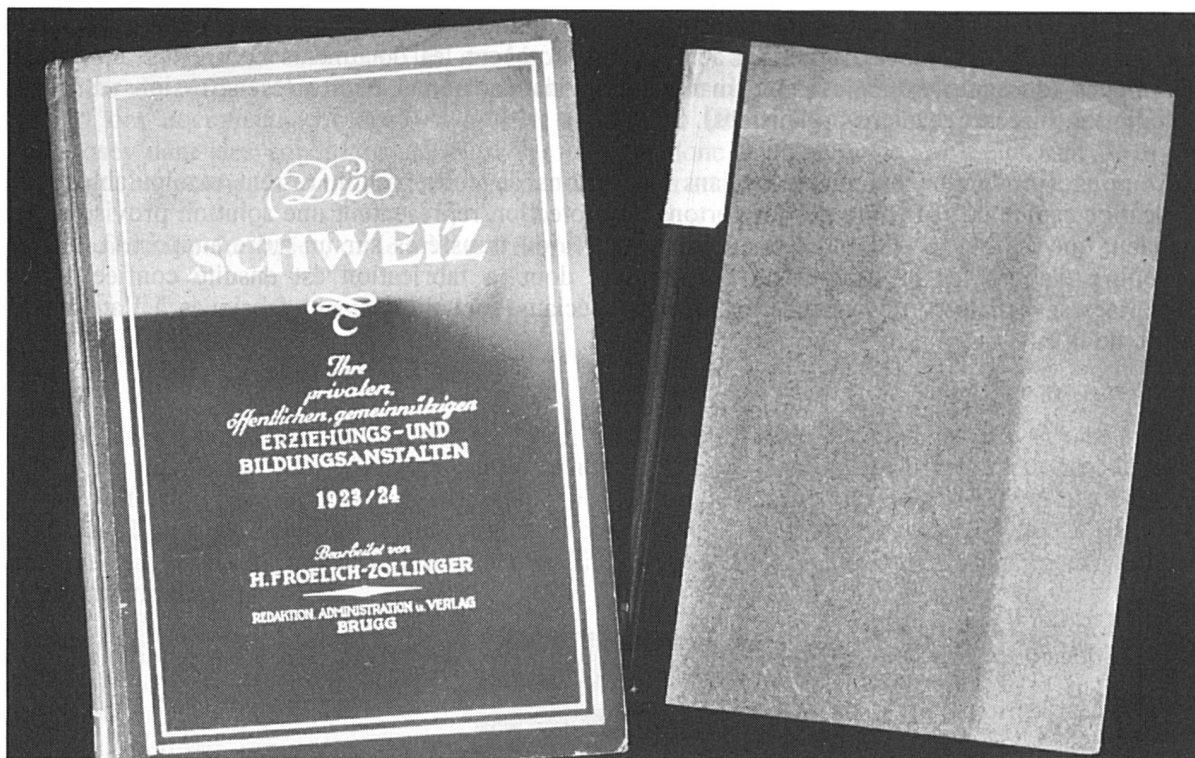
Carton de protection fabriqué dans un matériau d'archivage durable.

Des programmes d'archivage dans des cartons non acides sont mis en oeuvre pour assurer la conservation des collections de portraits photographiques du Cabinet des estampes et des Archives littéraires suisses. Les fonds généraux de la BN sont transférés par étapes des cartons acides où on les avait placés dans des cartons de longue conservation exempts d'acide³.

Entreposage

Les conditions d'entreposage qui règnent actuellement dans les magasins de la BN sont des plus défavorables. La lumière du soleil pénètre dans ces magasins à travers deux pleines rangées de fenêtres non équipées de stores, accélérant le vieillissement des livres. On a commencé en mai 1992 à mesurer et à enregistrer des valeurs climatiques en divers endroits des magasins.

3. Voir à ce sujet le rapport de l'atelier de reliure (page 81).



Sous l'action de la lumière, les volumes pâlisent et se détériorent.

Si l'on veut améliorer véritablement les conditions de stockage des livres, il faut construire un nouveau magasin en sous-sol. A cet égard, un système de climatisation propre à garantir la bonne conservation des collections a été mis au point en collaboration avec l'équipe chargée de la planification. Pour résoudre les problèmes actuels d'entreposage, en particulier ceux qui concernent les documents de grand format et les collections spéciales, nous travaillons en collaboration avec les magasiniers et le personnel spécialisé des sections concernées.

Le stockage approprié des collections dans une enceinte correctement climatisée constitue l'une des mesures de conservation les plus efficaces qui soit et qui, économiquement parlant, se révélera avantageuse à long terme.

Expositions

Des mesures ont été prises pour protéger les livres contre la lumière pendant les expositions. Par ailleurs, des porte-livres réglables ont été mis au point en collaboration avec l'équipe responsable des expositions. Les transformations qui seront effectuées prochainement dans le bâtiment modifieront considérablement les conditions d'exposition. Un projet tenant compte des impératifs de sécurité et de protection contre la lumière a été préparé avec les responsables.

Reliure et réparation des livres

Le matériel utilisé pour la reliure et la réparation des livres a été remplacé par des produits non acides. Le papier utilisé pour la page de garde, les cartons de reliure, les colles et même le papier utilisé pour les étiquettes des cotes ont été changés.

On teste les techniques de reliure pour voir comment elles vieillissent. Les collaborateurs suivent des cours de perfectionnement qui les initient aux nouvelles techniques de conservation.

Restauration d'objets

La BN confie à des restaurateurs privés le soin de restaurer les objets endommagés faisant partie des collections spéciales, des fonds anciens ou des fonds généraux. Ces travaux de restauration, très onéreux, ne se pratiquent que sur les objets de valeur. Si le matériau original est profondément altéré, on établit un rapport de restauration faisant état des interventions du restaurateur. Ce rapport est à la disposition des lecteurs qui le demandent.

Transfert des données sur microfilm

Les recueils de journaux devenus friables sont systématiquement copiés sur microfilms. Le microfilm est utilisé depuis des décennies pour mettre en sûreté et protéger les documents ; il peut être aisément consulté et permet d'économiser de la place. S'il est correctement entreposé et fabriqué pour l'archivage, le microfilm résiste au temps aussi bien que le papier le plus durable. L'usage du microfilm continuera de s'intensifier au cours des prochaines années.

Désacidification massive

La Bibliothèque nationale suisse projette, conjointement avec les Archives fédérales, de mettre en place une installation de désacidification qui permettrait de désacidifier et de neutraliser de grandes quantités de livres par un procédé chimique. Pour l'heure, différents procédés de désacidification sont testés avec la collaboration de la Bibliothèque du Congrès de Washington. On cherche notamment à diminuer les risques inhérents à la manipulation des ouvrages à traiter.

Le choix d'un système se fera vraisemblablement en 1993. Si tout ce passe comme prévu, quelques tonnes de livres devraient déjà pouvoir être désacidifiées dans la nouvelle installation avant l'an 2000.

Comme tous les matériaux organiques, les livres ne sont pas éternels et aucune des mesures de conservation mentionnées plus haut n'est capable d'enrayer définitivement leur dégradation. Mais nous pouvons, si nous le voulons, faire en sorte de prolonger l'existence du patrimoine culturel dont nous avons hérité. Nous savons que l'utilisation immodérée des documents, les expositions, les mauvaises conditions d'entreposage et les manipulations hasardeuses hâtent les processus de dégradation. On comprend dès lors l'importance que nous attachons à la conservation des collections, tâche collective qui concerne toutes les personnes travaillant dans la bibliothèque aussi bien que les usagers ⁴.

4. Nous remercions l'atelier de photographie de la BN d'avoir aimablement réalisé les photographies qui illustrent le présent article.

Liste des restaurations

Les travaux de restauration ont porté essentiellement sur des objets provenant du Cabinet des estampes, des Archives littéraires suisses et, dans une moindre mesure, de la collection de partitions musicales.

Cabinet des estampes

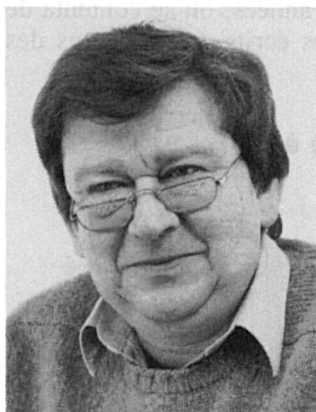
- Collection Gugelmann/König 21 : Franz Niklaus König, *Reise in die Alpen*, Berne, 1814.
- Collection Zulauf/sans cote : Abraham de Losea, *Catechismus*. Berne, 1678.
- Collection de bibles Lüthi/Cote SL Hk 1:13 : *Il Nouf Testamaint*, Paris, 1836.
- Collection de bibles Lüthi/sans cote : *Hagadah*. Bâle, 1816.
- Collection de bibles Lüthi/Cote SL W : Christian Stock : *Interpres Graecus Novi Testamenti*. Iena, 1726.
- Cote L 6932/Pierre Wuilleret, *Warhafft christliche Histori*, Fryburg, 1608
- Cote 88 K 585/*Cornelii Nepotis Quae extant (...)*. Berne, 1704
- Cote Aq 13.310/sans auteur : *Diodori Siculi Bibliothecae Historicae Libri XV*. Bâle, 1578.
- Cote. KF 18/F(...) Meyer, *Costumes suisses*, Zurich, 1922.
- Cote KMq 18/Hans Issel et Bernhard Milde, *Architektonische Hochbau-Muster-Hefte*, Leipzig, ca 1920.
- Cote KE 20/sans auteur : *III^e Centenaire de l'Escalade. Cortège historique*, 1902
- Cote Aq 15.811/Johann Martin Usteri, *Das Vater Unser eines Unterwaldeners*, Fribourg en Brisgau, 1803.
- Cote A 10704/Johann Heinrich Füssli : *Remarks on the writings and conduct of J.J. Rousseau*, Londres, 1767.
- Cote MZ 4/Eugen Petzold : *Trauer- und Grabgesänge*, Zurich, 1874.
- Cote KE 26/Album de photographies : *Exposition nationale suisse*, Genève, 1896.

Archives littéraires suisses

- Fonds posthume Cendrars : *Séquences*, Paris, 1913.
- Fonds posthume Cendrars : *L'Or*, Paris, 1925.
- Fonds posthume Cendrars : *La main coupée*, Paris, 1946.
- Fonds posthume Cendrars : *Anthologie Nègre*, Paris, 1921.
- Fonds posthume Cendrars : *J'ai tué*, Paris, 1919.
- Fonds posthume Cendrars : *Kodak*, Paris, 1924.
- Fonds posthume Cendrars : trois affiches : *RHUM*, ca 1925.
- Fonds posthume Cendrars : *Profond aujourd'hui*, Cannes, 1917. Manuscrit.
- Fonds posthume Cendrars : *Dix-Neuf Poèmes élastiques*, Paris 1919.
- Fonds posthume Cendrars/Cote 015 ; 2b : *Dix-Neuf Poèmes élastiques*, Paris, 1919. Epreuve.
- Fonds posthume Cendrars : *Der Sturm* (Berlin). Editions n° 184/185, 1913 ; n° 194/195, 1914 ; n° 4, 1918 ; n° 10, 1918.
- Fonds posthume Cendrars/Cote O 119 : *Le Monde*, 2^e année, n° 60 du 27 juillet 1929.
- Fonds Golo Mann : Lettre de Eberhard Schmidt à Golo Mann. Francfort, 1971.
- Fonds Golo Mann : Lettre de H. Greno, Fischer Verlag, à Golo Mann, Francfort, 1971.
- Fonds posthume Jakob Bühner/E 83 Loos : C.A. Loosli, *Ialdabaot*, Berne, 1925.
- Fonds posthume Eugène Rambert : *Les Alpes suisses*. Ed. originale. Paris, Bâle, Genève, 1866-1875. Manuscrit autographe.

Collections de partitions musicales

- Cote MGq 83/Joseph Weigl : *Die Schweizerfamilie*. Leipzig 1815
- Cote MGq 84/Salamon Jadassohn : *Francesca von Rimini*, Leipzig, 1878.
- Cote MGq 85/Salamon Jadassohn : *Der Widerspänstigen Zähmung*, Leipzig, ca 1875.
- Cote ML Hs 107/W.A. Mozart (?) : *Sammelband. Zwei Werke für Singstimmen und diverse Instrumente*, sans lieu ni date d'édition.



Martin Wyssenbach, responsable du service des publications de sociétés

« V » (VEREINE) : LE FONDS DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS, DES ASSOCIATIONS ET DES INSTITUTIONS

Dans la plaquette commémorative publiée lors du jubilé de la BN, Karl J. Lüthi, docteur h.c. en théologie, écrivait les lignes suivantes :

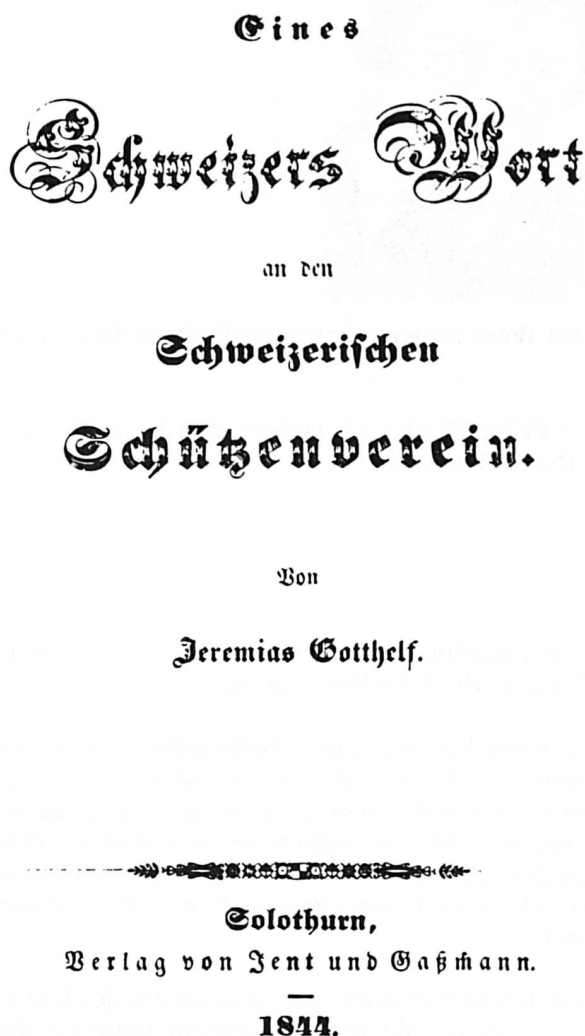
La section V occupe dans la bibliothèque une place à part. On y recueille tout ce que les sociétés, institutions, écoles et instituts suisses publient aux niveaux fédéral, cantonal et local, mais aussi tout ce que produisent les sociétés et associations d'étrangers en Suisse : statuts, règlements, rapports en tous genres (en particulier rapports annuels, rapports de gestion et rapports d'activité), plaquettes commémoratives [...]. Toute la vie sociale, commerciale, politique et économique de notre pays se reflète dans les collections de notre division V, un service unique en son genre dans le monde des bibliothèques suisses.

Cette dernière phrase montre l'importance des fonds de « littérature grise » de la Bibliothèque nationale. Ce secteur de notre institution regroupe des écrits dont nonante pour cent ne sont pas disponibles en librairie et pas répertoriés dans la bibliographie nationale.

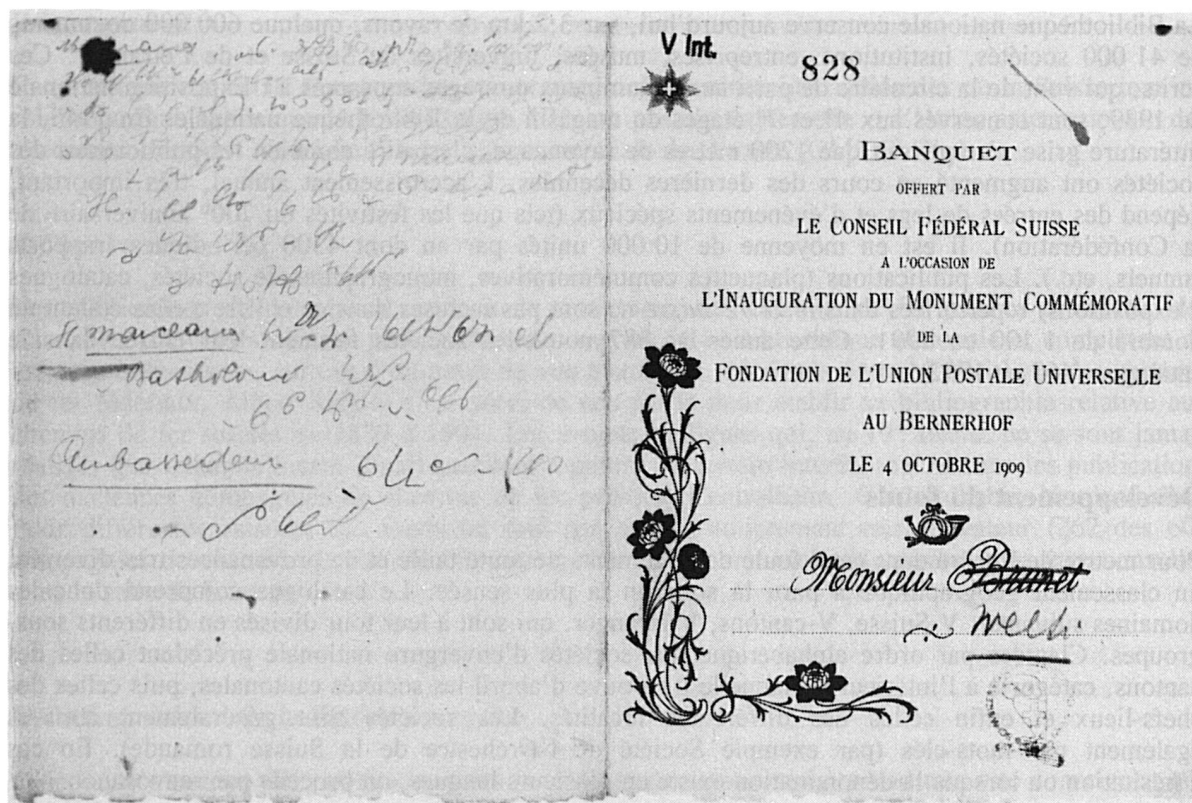
Ces sociétés, institutions, associations et entreprises sont des éléments structurants de l'Etat moderne. Ils sont le reflet des idées et des réalisations qui animent la vie politique, socioculturelle et économique d'un pays ; ils sont aussi l'incarnation des goûts et des coutumes d'un peuple, dans sa diversité et ses contradictions. Songeons à l'importance des sociétés nationales dans la Suisse du 19^e siècle. Tout le monde sait le rôle essentiel que des organisations comme la Société Helvétique (1760), l'Association du Grutli (1838), les sociétés d'étudiants (par exemple l'« Helvetia », fondée en 1832) ont joué dans la formation d'une conscience nationale en Suisse. A cette époque, la vie politique était très vivante, des intérêts variés et des idéaux s'y opposaient avec passion. Les sociétés patriotiques ont pris une part prépondérante à la fondation de l'Etat moderne. Citons parmi elles la Société suisse des carabiniers, fondée en 1824, la Société fédérale de gymnastique (1832) et la Société fédérale de chant (1842), qui se subdivisaient en sections cantonales et locales. Ces organisations, qui connurent un essor rapide, contribuèrent par les fêtes et les concours qu'ils organisaient, à réveiller les idées patriotiques et à unir les Suisses de toute langue et de tout canton autour de nouveaux idéaux. A partir de 1874, la Confédération commença à être plus présente dans la vie intellectuelle et culturelle. Elle créa le Musée national suisse, se mit à encourager la recherche historique, l'étude des dialectes du pays et à promouvoir les arts et la culture.

La création de la Bibliothèque nationale suisse en 1895 s'inscrit parfaitement dans cette évolution. Cette nouvelle institution s'est vu confier de multiples tâches, entre autres celle de collectionner de manière aussi complète que possible les écrits des sociétés pour les mettre en valeur. Ces écrits furent classés en fonction de leur lieu de parution ; pendant les premières années, on se contenta de les ranger dans le magasin sans les coter. Avec le temps, certains de ces écrits sont devenus des raretés, des documents d'une valeur particulière.

L'amateur de Gottfried Keller se réjouira de trouver le premier tirage de *Sängergruss*, poème mis en musique par Wilhelm Baumgartner et écrit pour la fête fédérale de chant de 1858 à Zurich. Le chasseur de citations pourra vérifier noir sur blanc que le dicton « Im Hause muss beginnen, was leuchten soll im Vaterland » est bien de Gotthelf (« Eines Schweizers Wort an den Schweizerischen Schützenverein 1842 »). Les documents sont particulièrement nombreux sous la rubrique « patrie ». Les sociétés et associations ont toujours prêté la plus grande attention aux manifestations ou aux expositions nationales. La Bibliothèque nationale a conservé de nombreuses traces de la commémoration du 600^e anniversaire de la Confédération à Schwyz : par exemple la carte d'invitation du président de la Confédération Welti, et sa fiche d'hôtel (Hôtel « zum Kreuz »), l'horaire des trains spéciaux (le trajet de Berne à Schwyz prenait plus de cinq heures) ou le cahier des charges des restaurateurs agréés pour les festivités (vin de fête à 1 franc 20 la bouteille).



Autre collection impressionnante, celle des programmes de concerts et de théâtres, en particulier ceux du Stadttheater de Zurich — collection de tous les programmes de 1837 à 1870 où l'on trouve entre autres le programme de la première suisse de *Wilhelm Tell*, l'opéra romantique de Rossini, joué le 24 février 1840. L'institution zurichoise possède également le texte de Richard Wagner *Ein Theater in Zürich*. Les deux exemples suivants illustrent bien les curiosités que l'on peut trouver dans la division « V » : Les statuts du « Club des quilleurs de la fin du monde » et le *Livre de cuisine illustré pour amateurs de mets de sorcières, un recueil de recettes folles pour fins gourmets, ménagères et domestiques*, édité par Hermann Gessler, maître queux autrichien, Hohle Gasse, Zurich, 1902.



Menu

Canapés Suédoise
 Consommé Parisienne en Tasses
 Turbot de la Rochelle, Sauce Mousseline
 Poularde du Mans poêlée Favorite
 Médallions de Chevreuil Montmorency
 Cerises aigres - Crème de Marrons
 Spoom à l'Armagnac
 Terrine de Cailles Souvaroff
 Salade Universelle
 Langouste glacée Palestine
 Cardons épinoux à la Moelle
 L'Etoile Fédérale - Gâteau Inauguration
 Losanges Diplôme
 Paniers de Triandises - Fruits - Dessert

Vins

Bouvier en Carafes
 Dixel, Clos de l'Abbaye, 1904
 Cortailod, 1904
 Château Margaux, 1900
 Rauenthaler Berg, 1904
 Château Corton Latour, 1899
 Saint Marceaux, sec
 Louis Raderer, carte blanche

Les 3 et 4 octobre 1909 fut inauguré le monument de la Poste universelle à la Kleine Schanze à Berne. Carton d'invitation au banquet adressé à August Welti, rédacteur responsable des questions fédérales à la *Neue Zürcher Zeitung*. Les notes sténographiées lui ont servi à rédiger son compte-rendu du banquet. Voir la NNZ du 5 octobre 1909, premier journal du matin.

La Bibliothèque nationale conserve aujourd'hui, sur 3,2 km de rayons, quelque 600 000 documents de 41 000 sociétés, institutions, entreprises, musées, universités de Suisse et de l'étranger. Ces écrits, qui vont de la circulaire de parti aux volumineux ouvrages consacrés à l'Exposition nationale de 1939, sont conservés aux 4^e et 7^e étages du magasin de la Bibliothèque nationale. En 1945, la littérature grise n'emplissait que 1200 mètres de rayonnage, c'est dire combien les publications des sociétés ont augmenté au cours des dernières décennies. L'accroissement annuel, très important, dépend des entrées de legs et d'événements spéciaux (tels que les festivités du 700^e anniversaire de la Confédération). Il est en moyenne de 10 000 unités par an dont 4300 périodiques (rapports annuels, etc.). Les publications (plaquettes commémoratives, monographies de sociétés, catalogues d'expositions) répertoriées dans *le Livre suisse* ne sont pas incluses dans ce chiffre ; elles étaient au nombre de 1 100 en 1991. Cette année-là, 387 nouvelles sociétés faisaient leur entrée dans le catalogue (460 en 1992).

Développement du fonds

Pour mettre de l'ordre dans cette foule de documents de toute taille et de provenances très diverses, un classement géographique a paru la solution la plus sensée. Le catalogue comprend donc les domaines suivants : V-Suisse, V-cantons, V-étranger, qui sont à leur tour divisés en différents sous-groupes. Classées par ordre alphabétique, les sociétés d'envergure nationale précèdent celles des cantons, catégorie à l'intérieur de laquelle on trouve d'abord les sociétés cantonales, puis celles des chefs-lieux et enfin celles des différentes localités. Les sociétés sont généralement classées également par mots-clés (par exemple Société de l'Orchestre de la Suisse romande). En cas d'hésitation ou lorsque la dénomination existe en plusieurs langues, on procède par renvois.

V-Suisse

Il s'agit ici des sociétés nationales et régionales. Outre les organisations professionnelles et économiques qui y sont bien représentées, on trouve essentiellement les écrits d'organisations scientifiques, culturelles, sportives et d'utilité publique (Société helvétique des sciences naturelles, Club alpin suisse, etc.). Les imprimés des expositions nationales, des fêtes de tir et de chant sont également répertoriés sous cette rubrique. Une attention particulière est prêtée aux partis. On s'efforce naturellement d'être le plus complet possible dans ce domaine, dans l'intérêt de la recherche, mais aussi pour conserver de précieux témoignages sur la vie politique et économique du pays (par exemple de nombreux documents ont été conservés sur la décision du 6 décembre 1992).

V-cantons

En raison de la structure fédérative de notre pays, un nombre très élevé de documents concernent des sociétés et des entreprises cantonales. Les musées et les galeries sont également représentés en grand nombre, tout comme les écoles, les hôpitaux, les banques (plus de 500) et les universités. Enfin il faut citer les écrits provenant de manifestations culturelles, telles que la Fête des vigneron, les *Tell Spiele* ou les semaines internationales de musique de Lucerne.

V-Etranger

L'image de la Suisse serait incomplète si l'on oubliait la « cinquième Suisse », autrement dit les Suisses de l'étranger. Ces Suisses, qui se caractérisent par leur courage et leur esprit ambitieux, laissent quantité d'écrits témoignant de l'histoire de nos concitoyens émigrés. Les nombreux catalogues d'expositions d'artistes suisses à l'étranger prouvent que l'art suisse s'exporte aux quatre coins du monde.

V-International

Cette catégorie spéciale concerne les nombreuses organisations internationales où la Suisse joue un rôle important, telles que la Croix-Rouge, l'Union postale universelle et l'Union internationale des télécommunications ainsi que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève.

V-Chemins de fer

Les publications des entreprises suisses de transports, des chemins de fer publics et privés, des transports par câbles ne sont pas absentes des rayons de la Bibliothèque nationale et complètent de manière intéressante, surtout d'un point de vue historique, les fonds de la bibliothèque des chemins de fer fédéraux. Albert Sichler s'est servi de nos fonds pour établir sa bibliographie relative aux chemins de fer suisses de 1830 à 1901. Les projets de lignes qui, au 19^e siècle, ne se sont jamais réalisés (par exemple Sierre-Zinal) suscitent toujours un certain intérêt, tout comme les publications des anciennes compagnies de chemins de fer privées (Centralbahn, Gotthardbahn, Nordostbahn). Pour différentes raisons, ces fonds ne sont pas encore entièrement mis en valeur (262 des 600 compagnies de chemins de fer ont été cataloguées à ce jour), mais ils peuvent tous être consultés dans la salle de lecture.

Utilité et valeur de la littérature grise

Quiconque s'occupe des publications des sociétés et des associations prend très vite conscience que ces écrits présentent un énorme intérêt aussi bien pour les historiens que pour les économistes et les juristes, pour ne citer qu'eux. L'existence de cette mine de documents, nationaux et cantonaux, conservés dans un même lieu, facilite énormément le travail de toutes ces chercheurs. De nombreuses thèses de doctorat auraient eu de la peine à aboutir sans les documents conservés dans nos murs. Que serait-il advenu de la *Bibliographie über Geld, Währung und Notenbankwesen* (Bibliographie de l'argent, de la monnaie et des billets de banque, publiée en 1957) si le collaborateur de la Banque nationale qui en est l'auteur n'avait pu avoir accès aux nombreux rapports de banques conservés à la BN ? Autre exemple : cet étudiant en droit qui a dû consulter des rapports annuels de toutes sortes d'associations économiques et d'entreprises pour rédiger sa thèse de doctorat sur les labels suisses. Les sociétés nous demandent fréquemment de pouvoir consulter leurs anciennes publications en vue d'écrire des plaquettes commémoratives. Le professeur Jost, de l'Université de Lausanne, a consulté les fonds des sociétés de la BN pour réaliser son projet de recherche « Sociétés et sociabilité en Suisse au 19^e siècle ».

Mise en valeur et acquisitions

Une bibliothèque digne de ce nom s'attache à cataloguer ses fonds et à les conserver de manière appropriée pour les mettre à la disposition du public. Or la conservation risque bientôt de constituer un problème majeur pour la division « V », car une foule de petits écrits sont menacés à cause de la mauvaise qualité du papier sur lequel ils sont imprimés. Le manque de place nous posera également des problèmes ces prochaines années.

Pendant plusieurs décennies, les publications de la division « V » étaient conservées sans être à proprement parler indexées et cataloguées. Mais au milieu des années soixante, on a décidé d'attribuer une cote à chaque organisation (par ex. V-Suisse 205 pour la Fédération Suisse des Avocats). Dans la foulée, on a créé trois catalogues différents :

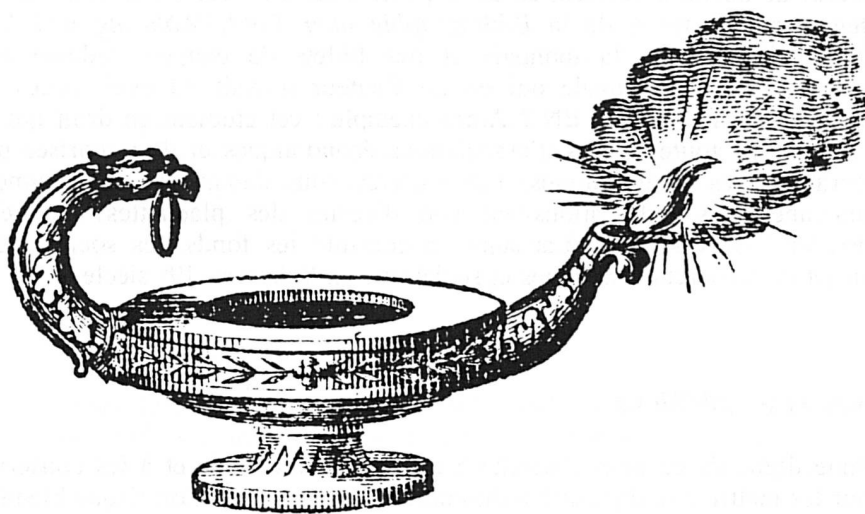
Le *catalogue topographique* qui sert avant tout à la gestion interne des documents. A chaque organisation correspond une cote.

Le *catalogue des publications périodiques des sociétés*, qui permet de vérifier l'entrée des rapports annuels et de réclamer les documents manquants. Un cinquième de ces publications en moyenne doivent être chaque année réclamé à leur éditeur. Ce catalogue propose une foule d'adresses d'organisations dans les domaines les plus variés (env. 12 000).

Le *catalogue public* dans la salle de lecture.

Il n'existe malheureusement pas encore de catalogue matières pour la division V.

Au vu de l'accroissement réjouissant des fonds de la division « Sociétés », on est en droit de se demander comment améliorer l'acquisition dans ce domaine. Beaucoup d'institutions ont pris l'habitude de nous envoyer spontanément leurs documents. Pour obtenir les publications des organisations nouvellement créées, la Bibliothèque doit trop souvent glaner des adresses dans les journaux, en particulier dans la presse locale. Les legs, les dons et nos propres acquisitions de fonds anciens d'autres bibliothèques ou d'offices fédéraux nous enrichissent quelquefois de documents que nous possédions déjà, mais souvent aussi de documents qui nous manquaient. Enfin, nous complétons nos fonds par des *mailings* auprès des banques, des galeries d'art, de partis, des entreprises, des administrations cantonales et communales (nous avons acquis par cette voie les documents sur le 700^e anniversaire de la Confédération *). La Bibliothèque nationale s'efforce aujourd'hui, en plus des livres, de collecter et de mettre à la disposition des usagers d'autres écrits, dont l'importance, souvent, n'est pas moindre que celle des livres. C'est pourquoi elle a à coeur de développer le secteur bibliographique des sociétés et des institutions dans l'intérêt de la science et de la recherche.



* Voir l'article de Philippe Girard, « Reflets imprimés du 700^e anniversaire de la Confédération », in *Rapport annuel de la Bibliothèque nationale suisse 1991*, n° 78, pp. 45-48.



Marie-Louise Schaller, responsable des Collections iconographiques

« THE SISTER REPUBLICS » : SIGNES DE L'EMANCIPATION A TRAVERS LE LANGAGE DU CORPS *

Sous le titre « The Sister Republics », la BN a présenté l'année passée une exposition faite de textes et d'illustrations centrés sur le thème des liens politiques entre la Suisse et les Etats-Unis. L'un des documents exposés, un numéro de l'année 1893 d'une revue illustrée américaine, contenait le dessin d'un groupe de femmes représentant différentes nations par leur vêtements, couvre-chefs et autres attributs : America avec un aigle et un écusson, Germania avec une couronne et un aigle à deux têtes, Francia avec un faisceau et un bonnet phrygien, Britannia avec un lion, et, au centre, Helvetia dans un costume rustique, avec un chapeau de paille et une houlette. Persuadée des avantages d'une « res publica » devenue réalité, celle-ci tend à la jeune America un document scellé : *Le Referendum en Suisse*. Elle lui recommande l'initiative directe du peuple comme instrument d'une réforme continue, utilisable par les Etats-Unis alors tourmentés par des problèmes politiques.

Avec son jupon descendant jusqu'aux genoux, avec sa tresse tombant jusque sur les hanches, la jeune Suissesse s'approche tout naturellement de la « Miss America » dans un habit modeste qui sied à son âge. Aucune des représentantes nationales réunies dans ce cercle ne se comporte en matrone autoritaire : Germania et Britannia ont renoncé à une attitude impériale ou royale ; les jeunes femmes se rencontrent dans un esprit de respect mutuel, faisant fi des différences entre sang bleu, origine paysanne et convictions révolutionnaires ou plébéiennes. De toute évidence, Helvetia et America ont lié conversation ; elles représentent des républiques apparentées : par leurs figures et leurs costumes, elles sont deux soeurs qui discutent sérieusement d'affaires publiques.

Dans la Confédération, la présentation iconographique de communautés jugées politiquement équivalentes était pratiquée depuis un certain temps déjà. Quand, au 19^e siècle, d'autres cantons furent accueillis comme membres à part entière et égaux en droits, les artistes durent affiner leur langage. Une Helvetia imposante, qui aurait essayé de prendre les nouveaux membres sous sa garde comme des enfants, aurait inévitablement provoqué une résistance contre les forces d'un centralisme présumé. L'idée d'introduire le symbole d'une union de soeurs dans ce contexte politique prouve un désir de discrétion presque diplomatique, et l'usage d'éléments sortis du répertoire iconographique traditionnel témoigne d'une expérience pratique acquise au contact d'oeuvres de styles différents.

* Les exemples iconographiques se rapportant à l'art antique sont dues aux recherches de Denise Kaspar.

Ainsi trouve-t-on, dans un parc de la Ville de Genève, un monument plus grand que nature, créé par Robert Dorer en 1896. La double statue de pierre rappelle l'entrée de la République de Genève dans la Confédération : « En mémoire de la réunion du Canton de Genève à la Confédération Suisse ». Helvetia est d'une taille un peu plus majestueuse que Geneva dont les traits s'apparentent à ceux d'une délicate citadine. Les deux femmes laissent leurs boucliers de côté ; Geneva en utilise la rondeur comme relief pour les plis de son vêtement qui tombent en cascades remarquablement taillées ; quant à Helvetia, elle ne le tend pas au-dessus de la tête de sa soeur, geste protecteur que celle-ci pourrait ressentir comme paternaliste, mais elle le porte le long de son bras, retenu par la courroie, avec nonchalance, comme on écarterait momentanément du champ visuel quelque équipement de sport qu'on a cessé d'utiliser. Les deux allégories se tiennent debout, séparées l'une de l'autre, faisant discrètement mine de s'embrasser. Helvetia paraît plus sûre d'elle-même et se pose en aînée.

Ce langage corporel différencié n'est pas une invention formelle de l'artiste. Celui-ci n'a fait que suivre une expérience plastique séculaire, qu'on pouvait mesurer à l'étalon d'exemples universellement connus, et que les peintres et sculpteurs n'avaient cessé d'exercer par le dessin. Si au milieu du premier siècle, quelque sculpteur romain commençait son travail en s'inspirant d'une statue de Praxitèle, et choisissait une oeuvre de Polyclète comme autre modèle pour le compléter, c'était pour faire renaître, à travers deux chef-d'oeuvres de l'antiquité classique, une harmonie faite de différences et de parentés d'exécution.

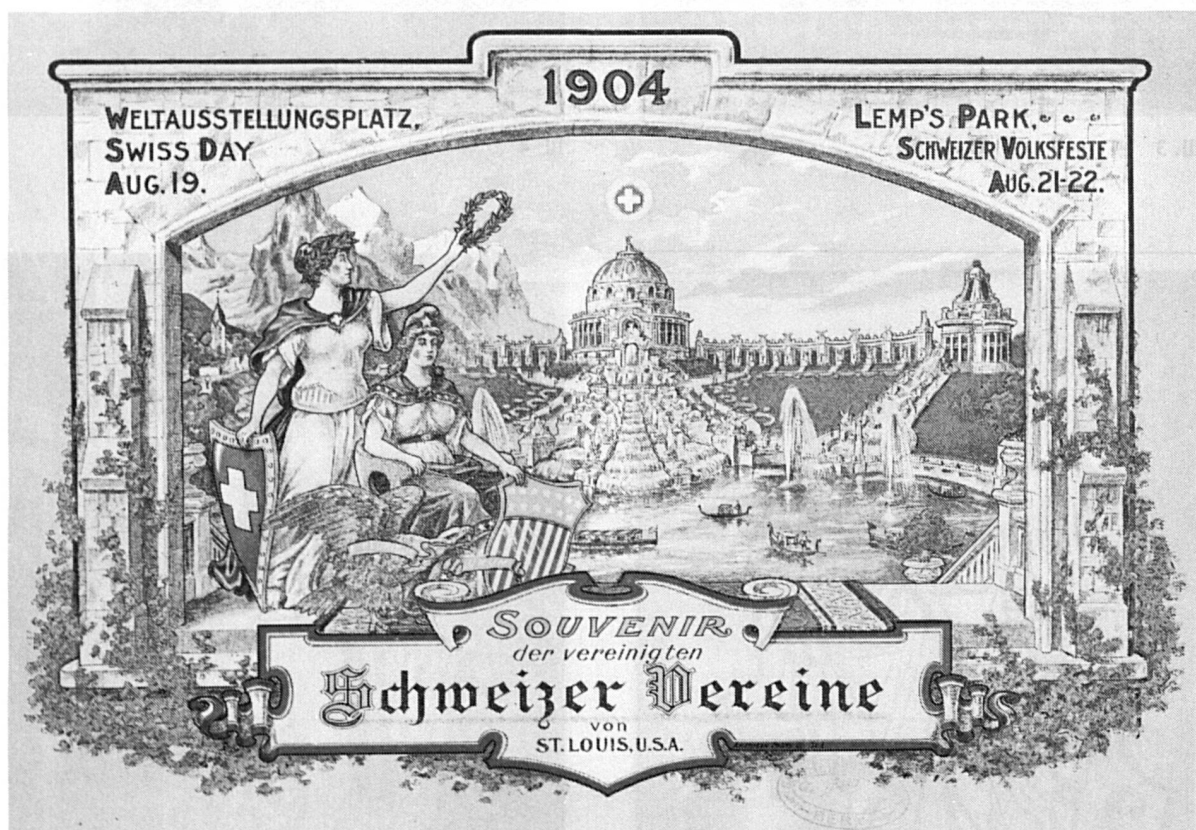


Ill. 1 : *Le Referendum en Suisse*, 1893. Illustration de Dan Beard de l'article de W.D. McCrackan : « The Swiss Referendum. The Ideal Republican Government » in *The Cosmopolitan Magazine*, 15 juillet 1893, p. 333. Library of Congress, Washington

Ainsi, Polyclète et Praxitèle furent ressuscités dans le marbre romain. Dans le dernier quart du 17^e siècle, ce groupe dit « de San Ildefonso » se trouvait dans le jardin de la Villa Ludovisi. Alors qu'il vivait à Rome, le Français Nicolas Poussin dessinait d'après des oeuvres antiques se trouvant entre autres dans cette collection. Il produisit plus de 370 dessins et il précisa dans son inventaire de 1678 avoir utilisé ces études comme réservoir pour ses compositions ultérieures. C'est pourquoi il les conserva si soigneusement.

Poussin s'est continuellement efforcé de concilier des influences différentes et de leur faire atteindre un équilibre esthétique, pour mieux les intégrer à ses scènes mythologiques et leur donner ainsi un sens nouveau. L'étude des anciens était la condition indispensable à cette quête. Une quantité d'autres artistes l'ont suivi sur ce chemin.

En revanche, lors de sa rencontre, taillée dans la pierre, avec Helvetia, l'allégorie du canton de Neuchâtel se comporte très humblement. Elle est visiblement traitée en soeur cadette et doit tolérer la main protectrice de son aînée venue se placer sur son épaule. Toutefois, il lui reste assez d'espace pour s'abandonner à sa vivacité juvénile, tandis qu'Helvetia ne paraît pas pouvoir bouger de sa place. C'est aussi la différence de vêtements qui semble favoriser la mobilité de la cadette : Helvetia doit encore porter la cuirasse antique alors que Neuchâtel peut se présenter dans un corsage plus souple.



Ill. 2 : *Helvetia et Columbia*. « Souvenir » de l'Union des sociétés suisses de St. Louis USA. Maquette illustrée, publiée lors de l'Exposition mondiale de St. Louis, 1904. Couverture.

Les deux soeurs sont assises devant les cascades et la halle de fêtes où, lors de la Journée suisse, le 19 août, se déroulaient les manifestations. Le programme nous apprend que les deux soeurs étaient le sujet de la présentation n° 10, du « tableau final ». En même temps, la société de gymnastique nationale suisse entonnait l'hymne national « O monts indépendants ».

Bibliothèque nationale suisse



III. 3



III. 4



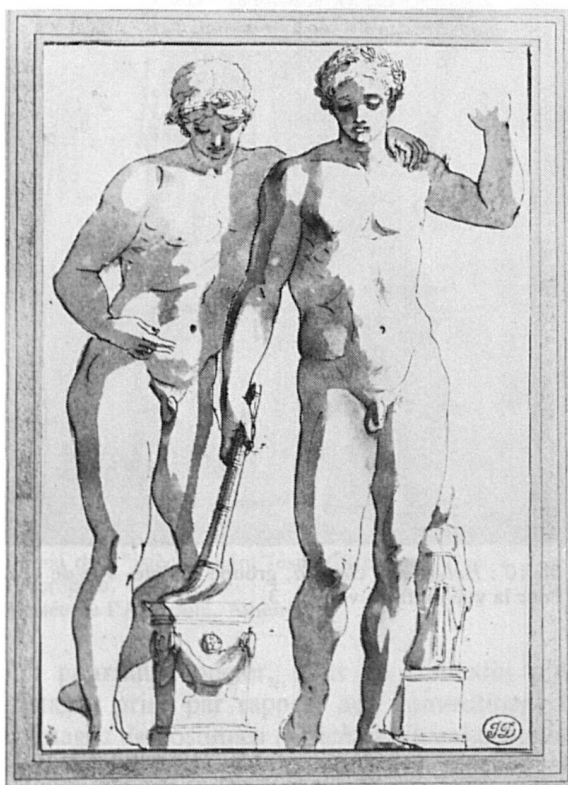
III. 5



III. 6

Légendes

- III. 3 : *Helvetia accueilliit Geneva au sein de la Confédération*. Statues en bronze de Robert Dorer, Genève, Jardin Anglais, 1869.
Epigraphe du piédestal : « En mémoire / de la réunion du Canton de Genève / à la Confédération Suisse / Le Peuple Genevois / a élevé ce monument. »
- III. 4 : *Helvetia et la République de Neuchâtel*. Monument érigé en commémoration du cinquantenaire de la réunion du Canton de Neuchâtel à la Confédération suisse. August Heer et Adolf Frey, 1898.
- III. 5 : *La force financière du Jura. Réponse du Rassemblement jurassien au rapport ordonné et approuvé par le gouvernement bernois*.
Edité par le Rassemblement jurassien, 1955. Dessin de couverture par Paul Bovée.
Bibliothèque nationale suisse
- III. 6 : *Les princesses Louise et Frédérique de Prusse*. Statues de Johann Gottfried Schadow, maquette de plâtre, 1795.
Galerie nationale, Berlin
- III. 7 : Dessin de Nicolas Poussin d'après le groupe dit « de San Ildefonso ». Poussin a vu ce groupe à Rome, à la Villa Ludovisi. Appartenant à la reine Christine de Suède, il fut transféré en 1664 dans la collection Odescalchi et acquis ensuite par Philippe V.
Chantilly, Musée Condé
- III. 8 : Groupe dit « de San Ildefonso », marbre. Cette composition éclectique de la première moitié du 1^{er} siècle après Jésus-Christ réunit des statues célèbres de l'antiquité grecque. L'adolescent de gauche est la reprise d'une statue de Praxitèle, l'adolescent de droite celle d'un modèle de Polyclète.
Madrid, Prado



III. 7



III. 8

Le monument de Strasbourg à Bâle réunit également deux figures de femmes. Ce sont encore les différences vestimentaires qui indiquent les positions hiérarchiques : Helvetia porte heaume et bouclier pour venir en aide à la France souffrante lors de la guerre franco-allemande. Un comité de soutien suisse avait en effet obtenu l'évacuation des femmes, enfants et vieillards de la ville de Strasbourg bombardée par les Allemands. Un citoyen de Strasbourg reconnaissant fit ériger le monument à Bâle. Frédéric-Auguste Bartholdi créa le groupe sculpté pour l'occasion. Cet artiste est également l'auteur de la *Statue de la Liberté* dans le port de New York — une autre soeur qui, à l'évidence, prend fait et cause pour les droits de chacun. Les « sisters » monumentales témoignent jusqu'à ce jour de la volonté que tous, sans distinction, puissent bénéficier des mêmes droits.

Une autre sculpture, devenue célèbre, représente l'attachement de deux soeurs exprimé de manière individualisée : Johann Gottfried Schadow a créé, en grandeur nature, une double statue des princesses Louise et Frédérique de Prusse. En 1798, Louise devint reine. Entre-temps, le groupe en marbre réalisé d'après le modèle de plâtre fut terminé. Devenue « portrait officiel », l'oeuvre, par son caractère direct, presque érotique, voir trop naturaliste, ne fut pas du goût de Frédéric Guillaume III. D'un côté, le groupe représente la proximité de deux soeurs, de l'autre il exprime, de par l'habillement des deux figures, la différence des rôles dictés par la raison d'état. Louise se dresse un peu plus droite sur ses pieds, tournant son regard vers le lointain. Frédérique répond à la pression du bras de sa soeur par un geste tendre, et, en même temps, par une légère inclination de la tête, en signe de soumission.



Ill. 9 : Groupe pasitélien, vu de dos. Le groupe, en marbre, fut créé au milieu du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, à l'école de sculpture de Pasitèle, en reprenant des modèles célèbres.
Naples, Museo Nazionale



Ill. 10 : *Helvetia et Geneva*, groupe sculpté, vue de dos. Pour la vue de face, voir ill. 3.

Une oeuvre créée en 1955 présente dans un élégant contrepoint une semblable affection sororale faite d'harmonie, de vigueur et de rapprochement mutuel : Helvetia, dominante par sa taille, entoure de son bras sa cadette, la personnification du Jura, d'après un scénario visiblement idéalisé.

Des soeurs qui arrivent à établir de tels contacts au-delà des frontières doivent disposer de forces extraordinaires. Elles apparaissent comme les protectrices d'une ville, d'un peuple entier, et sont pourvues d'insignes qui appartiennent conventionnellement à des êtres divins puisqu'ils représentent la puissance, la richesse et la fécondité. Dans l'antiquité grecque et romaine, les attributs d'Athéna/Minerve étaient souvent transférés à de telles femmes.

Armées d'épées, de lances, équipées de boucliers, de heaumes, de cuirasses, elles marchaient à la tête des combattants. Helvetia devait elle aussi, pour un certain temps, garantir aux Confédérés la persistance de leur communauté. Or, il est assez surprenant de la rencontrer en jeune bergère, comme c'est le cas sur cette illustration exposée en été 1992. America, quant à elle, est vêtue d'une sorte de chemise, ne s'inspirant nullement d'une quelconque préfiguration antique. Ici, Helvetia et America se distancent de l'attitude traditionnelle, elles se sont affranchies de leurs anciens rôles. Aucune attitude ou insigne ne renvoie au cliché de la vierge guerrière et combative ou aux matrones protectrices et chargées d'enfants. Helvetia et America s'émancipent, renoncent aux symboles qui les lient à des normes rigides. Nous trouvons déjà les modèles d'une telle attitude dans l'antiquité : Athéna se débarrasse de sa cuirasse, n'emploie son arme ni pour percer ni pour frapper, mais comme point d'appui, pour se reposer, pour réfléchir. Uniquement identifiable par son heaume, elle mobilise ses forces les plus précieuses, ses ressources spirituelles ; et en tenant écarté cet accessoire martial, elle manifeste plus clairement encore sa volonté d'agir délibérément.



Ill. 11 : *Athéna méditative*. Relief votif, en marbre, milieu du 5^e siècle avant Jésus-Christ, autrefois à l'Acropole. Musée de l'Acropole, Athènes



Ill. 12 : *Athéna Lemnia*. Statue en bronze de Phidias, 45 avant Jésus-Christ environ ; autrefois à l'Acropole. Copie d'après une reconstruction du 19^e siècle. Collections d'art de l'Etat, Dresde

On pourrait rappeler, dans ce contexte, plusieurs oeuvres d'art suisses qui révèlent la même distance prise par rapport aux conventions. Balthasar Anton Duncker a ainsi introduit une série d'images de costumes (*Trachtenbilder*) par une page où le titre « Costumes les plus remarquables de la Suisse » se détache sur un arrière-fond représentant un paysage imaginaire avec un roc envahi de plantes et une paroi de rocher crevassée. Devant la paroi traînent des pièces d'habillement comme les jeunes filles et les hommes, en portent sur les illustrations qui suivent, regroupés d'après les

régions, suivant les normes prescrites. Les pièces déposées par terre sont à demi couvertes par un chapeau de paille à larges bords, d'une façon à la fois pudique et décorative. A notre époque, Markus Kutter, qui fut parmi les initiateurs de l'exposition « The Sister Republics », a publié un recueil de poésies : *Edelweiss und bunte Smarties. Neue Schlager für die 700jährige Eidgenossenschaft* (Edelweiss et smarties de toutes les couleurs. Nouveaux tubes dédiés aux 700 ans de la Confédération). Sur la couverture, on aperçoit le massif de la Jungfrau, brillant derrière les légères vapeurs du lointain. Au premier plan, s'étend un pâturage alpestre plein de fleurs où l'observateur attentif découvre des pièces d'habillement et des accessoires qu'une Helvetia, lasse de sa tâche, a ôtées et déposées ici : le bouclier et la lance sont appuyés contre une petite paroi de rocher ; les souliers et d'autres effets sont dispersés ou accrochés ici et là. La publication est dédiée « Au Président de la Confédération de 1991, avec autant de respect que d'espoir et d'attente » ; il convient donc, en contemplant ces pièces, qui normalement sont cachées aux regards, de se souvenir de l'exhortation : « Honni soit qui mal y pense ». Ce geste d'Helvetia peut être interprété comme une indication d'un chemin vers l'avenir.

La représentation la plus connue de cette volonté de rompre avec les conventions humaines, se trouve aujourd'hui à Bâle, près de la Mittlere Rheinbrücke : *Helvetia auf Reisen* (Helvetia en voyage). Cette statue en bronze de Bettina Eichin, plus grande que nature, s'est débarrassée de façon évidente de tous les symboles agressifs et belliqueux. Ses regards vont vers le lointain, au-delà de l'eau et de la frontière. Ses pensées suivent les mouvements du Rhin en direction d'autres pays ; elles traversent la mer, se rapprochant des idées de la soeur qui lui est proche, et qui, vêtue d'un habit aussi modeste que le sien, personnifie la sincérité et l'agilité d'esprit nécessaires à une « Republic » qui s'oriente vers l'avenir.



Ill. 13 : *Helvetia en voyage*. Statue en bronze de Bettina Eichin, Bâle, Mittlere Rheinbrücke. Taille deux fois grandeur nature. 1979/80



Pierre Louis Surchat, rédacteur de la Bibliographie de l'histoire suisse

« THE SISTER REPUBLICS » : LA SUISSE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE. PUBLICATIONS FIGURANT DANS LES FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE SUISSE CONCERNANT LES DIFFERENTS SUJETS DE L'EXPOSITION

A l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération suisse, la Bibliothèque du Congrès à Washington a organisé une exposition intitulée « The Sister Republics ». Son sujet concernait les relations privilégiées entre la Suisse et les Etats-Unis de 1776 à nos jours et mettait en exergue les parentés des systèmes politiques.

Les influences réciproques de la Confédération helvétique sur la constitution américaine de 1787 et de la constitution américaine sur la constitution fédérale suisse de 1848 constituaient les sujets principaux de cette exposition. Celle-ci traitait en outre des relations particulières entre Genève et les Etats-Unis ainsi que des réactions en Suisse à propos de la guerre de Sécession et de la question de l'« Alabama ».

Cette bibliographie sommaire contient d'autres publications de la Bibliothèque nationale suisse consacrées aux sujets suivants : comparaison des constitutions et systèmes politiques des deux états, la Suisse et la guerre de Sécession, l'arbitrage de l'« Alabama » à Genève, et Albert Gallatin, homme d'état américain du début du 19^e siècle, originaire de Genève. Cet abrégé bibliographique ne tient compte ni des publications nombreuses concernant les relations politiques, économiques et culturelles entre les deux pays ni de la grande quantité d'ouvrages sur l'émigration suisse aux Etats-Unis. L'auteur de cette exposition, M. James Hutson, responsable de la section des manuscrits de la Bibliothèque du Congrès, a rédigé un catalogue d'exposition et un commentaire traduit en français et en allemand. Cette bibliographie ne mentionne pas les publications citées dans le catalogue et dans le commentaire. Chaque publication est accompagnée de sa cote.

Catalogue de l'exposition

The Sister Republics. Switzerland and the United States. Exhibition, Library of Congress Washington, 1991. Catalogue. Washington, Library of Congress, 1991.— 13 p. ill.

Nb 49089

Commentaire

Hutson, James H. : The Sister Republics. Switzerland and the United States from 1776 to the Present. Washington, Library of Congress, 1991. — 67 p. ill.

Nbq 16226

2^e édition augmentée, avec appendice : The Founding Fathers and the University of Geneva : The Project to Purchase « L'Académie de Calvin », 1992.

Nbq 17935

Traduction allemande : The Sister Republics. Die Schweiz und die Vereinigten Staaten von 1776 bis heute. Berne, Staempfli, 1992. — 88 p. ill.

V BE 5328

Traduction française : The Sister Republics. La Suisse et les Etats-Unis de 1776 à nos jours. Berne, Staempfli, 1992. — 88 p. ill.

V BE 5328

Bibliographie**1. Généralités**

Benzinger, Carl : Die Schweiz in ihren Beziehungen zu den Vereinigten Staaten von Nordamerika. (Schweizerisches Konsular-Bulletin 10, 1931, supplément n° 19, pp. 1-28.)

OP 94

Haas, Leonhard : Die Schweiz und die Vereinigten Staaten von Nordamerika. Ein geschichtlicher Rückblick. (Revue suisse d'histoire 20, 1940, pp. 228-263.)

P 20493 SA : N 45580/33

Meier, Heinz K. : The United States and Switzerland in the Nineteenth Century. 2^e édition. La Haye, Mouton & Co., 1963. — 208 p.

N 97098

Meier, Heinz K. : Friendship under Stress. U.S. — Swiss Relations 1900-1950. Berne, H. Lang, 1970. — 423 p.

N 117346

Rappard, William E. : Notre grande république soeur. Aperçu sur l'évolution des Etats-Unis et sur les rapports Suisses-Américains. Genève, Sonor, 1916. — 52 p.

NG 4637 N 15030/16

Stoval, Pleasant Alexander : Switzerland and the World War. Savannah, Georgia, Mason, 1939. — 253 p.

Stoval était ministre des Etats-Unis en Suisse de 1913 à 1920.

N 44524

2. Les influences de la Confédération helvétique sur la constitution américaine

Gagnebin, Bernard : Burlamaqui et le droit naturel. Thèse droit, Genève, 1944. — 319 p. — pp. 277-292 : L'influence de Burlamaqui en Amérique.

V Ge 1:944

Harvey, Ray Forrest : Jean-Jacques Burlamaqui. A Liberal Tradition in American Constitutionalism. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1937. — 216 p.

N 42363

Roeber, A.C. : Henry Miller's « Staatsbote ». A Revolutionary Journalist's Use of the Swiss Past. (Yearbook of German-American Studies 25, 1990, pp. 57-76.)

N 202438

Vogel, Alfred : L'influence de Genève sur la formation de la démocratie américaine. (Revue de Suisse 2, 1952, n° 4, pp. 1-15.)

P 22683

Widmer, Paul : John Adams und die Schweiz. Ein Beitrag zum Schweizer Einfluss auf die amerikanische Verfassung von 1787. (Schweizer Monatshefte 67, 1987, pp. 699-708.)

Q 2557

Widmer, Paul : Der Einfluss der Schweiz auf die amerikanische Verfassung von 1787. (Revue suisse d'histoire 38, 1988, pp. 359-389.)

P 22767

3. Constitutions, systèmes politiques, fédéralisme : la Suisse et les Etats-Unis en comparaison

Béchar, Ferdinand : Lois municipales des républiques de la Suisse et des Etats-Unis. Paris, D. Giraud et J. Dagneau, 1852. — XV, 230 p.

G 7279a

Borgeaud, Charles : Le Lien fédéral en Suisse et aux Etats-Unis d'Amérique. Genève, Georg, 1923. — 31 p. (Cours de vacances de l'Université de Genève. 1922.)

V 2876

Bromme, Traugott : Die Verfassungen der Vereinigten Staaten von Nord-Amerika, der Freistaaten Pennsylvania und Texas, der Königreiche Belgien und Norwegen, die Bundesverfassung der Schweiz und die Englische Staatsverfassung. Zur Bedeutung der Frage : Ob Republik, ob konstitutionelle Monarchie ? Stuttgart, Hoffmann, 1848. — 178 p.

G 7711

Constitution der vereinigten Staaten von Nordamerika. Der Aufmerksamkeit der Eidgenossen empfohlen bei Anlass der Revision ihrer Bundes-Akte. Frauenfeld, J. Kolb, 1831. — 24 p.

G 5819/8

Fédération des Etats-Unis, Confédération suisse, Fédération allemande, Communauté européenne. Rapports présentés au Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe. Lausanne, Centre de recherches européennes, 1972. — 147 p. — Contient entre autres pp. 1-50 : Dynamique de l'expérience politique américaine. Par Robert R. Bowie, John N. Yochelson. — pp. 51-78 : La Suisse une et diverse. Par Henri Rieben, Georges-André Chevallaz, François Cardis.

N 125647

Fleiner, Fritz : Unitarismus und Föderalismus in der Schweiz und in den Vereinigten Staaten von Amerika. Jena, G. Fischer, 1931. — 14 p. (Kieler Vorträge. 34.)

N 31880/5

Gavin, Albert E. : Das Verhältnis der Staaten zum Bund in den Vereinigten Staaten von Amerika. Thèse en droit, Zurich, 1921. — 77 p.

V Zür 1:921

Grossmann, Rudolf Heinrich : Die staats- und rechtsideologischen Grundlagen der Verfassungsgerichtsbarkeit in den Vereinigten Staaten von Amerika und in der Schweiz. Eine Studie in amerikanischem und schweizerischem Staats- und Rechtsdenken. Thèse en droit, Zurich, 1948. — XI, 142 p.

N 59255

His, Eduard : Amerikanische Einflüsse im schweizerischen Verfassungsrecht : Bundesreform und Zweikammersystem. (In : Festgabe der Basler Juristenfakultät und des Basler Juristenvereins zum Schweizerischen Juristentag, September 1920. Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1920. — pp. 81-110.)

N 19536

Höcherl, Rainer Otto : Rechtsvergleichende Aspekte des kooperativen Föderalismus : Erscheinungsformen föderativen Zusammenwirkens in ausländischen Bundesstaaten, dargestellt am Beispiel Österreichs, der Schweiz und der USA. Thèse en droit, Augsburg, 1977. — VI, 325 p.

N 152283

Jaag, Tobias : Die Zweite Kammer im Bundesstaat. Funktion und Stellung des schweizerischen Ständerates, des deutschen Bundesrates und des amerikanischen Senats. Thèse en droit, Zurich. Zurich, Schulthess, 1976. — XIII, 131 p. (Zürcher Beiträge zur Rechtswissenschaft. 497.)

Q 1933/497

Joachim, M. Ann : The Constitutions of the United States and Switzerland. Historically Analysed and Compared. Thèse en lettres, Fribourg/Suisse, 1936. — 180 p.

V Fr 4: 936

Jung, Carl : Wahl und rechtliche Stellung des Präsidenten in Frankreich, der Schweiz und den Vereinigten Staaten von Nordamerika. Thèse en droit, Erlangen, 1907. — 81 p.

N 30700/9

Kamberg, Eugen : Referendum und Volksinitiative in Deutschland, der Schweiz und den Vereinigten Staaten von Nord-Amerika, ihre geschichtliche Entwicklung und heutige Gestaltung. Thèse en droit, Francfort sur le Main, 1922 — IV, 155, [4] Bl.

NGq 780

Lunet, Paul : Du droit politique en Amérique et en Suisse, ou Essais sur les rapports de la constitution fédérale des Etats-Unis et de quelques constitutions suisses avec les moeurs et les institutions françaises. Genève, Gruaz ; Paris, Lecou, 1848. — 346, 138 p.

G 10292

McCrackan, William Denison : The Rise of the Swiss Republic. A History. Boston, Arena Publishing, 1892. — X, 413 p. — pp 346-353 : The Constitutions of the Swiss Confederation and of the United States Compared.

A 11531

McCrackan, William Denison : Save the Republic. I. The Swiss Referendum. II. The Initiative in Switzerland. III. How to Introduce the Initiative and Referendum. IV. Proportional Representation. Boston, Arena Publishing, 1893. — 27 p.

G 5253/25

Sur William D. McCrackan

Hamer, Urs : William Denison McCrackan, 1864-1923 : A Progressive's View of Swiss History and Politics. (Yearbook of German-American Studies 25, 1990, pp. 77-92.)

N 202438

Meyer, Hans Jörg : Die Mitwirkungsrechte der Bundesglieder in der Schweizerischen Eidgenossenschaft mit rechtsvergleichenden Hinweisen auf die Vereinigten Staaten von Amerika und die Bundesrepublik Deutschland. Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1957. — 105 p. (Basler Studien zur Rechtswissenschaft. 47.)

Q 2847/47

Moll, Ernst : Der Bundesstaatsbegriff in den Vereinigten Staaten von Amerika von ihrer Unabhängigkeit bis zum Kompromiss von 1850. Thèse en droit, Zurich. Zurich, Schulthess, 1905. — 209 p. (Zürcher Beiträge zur Rechtswissenschaft. 5.)

Q 1932/5

Rappard, William E. : Le contrôle de la constitutionnalité des lois fédérales pour le juge aux Etats-Unis et en Suisse. (Revue de droit suisse 53, 1934, pp. 36a-146a.)

Q 3001

Rappard, William E. : Pennsylvania and Switzerland : The American Origins of the Swiss Constitution. (In : Studies in Political Science and Sociology. University of Pennsylvania Bicentennial Conference. Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1941. — pp. 49-121.)

NG 324 Tiré à part : Nb 2197

Rappard, William E. : De l'origine américaine de notre fédéralisme bicaméral. (Suisse contemporaine 1942, n° 10-11, pp. 1-15.)

P 20970 Tiré à part : N 4950/26

Roget, François-Frédéric : Les Etats-Unis d'Amérique et de la Confédération suisse. Genève, Georg, 1918. — 26 p.

N 17280/27

Rüttimann, Johann Jacob : Das nordamerikanische Bundesstaatsrecht verglichen mit den politischen Einrichtungen der Schweiz. Zurich, Orell Füssli, 1867-1876. — 3 vol. XVI, 457 ; VIII, 290 ; 406 p.

G 11507

Samad Hamed, Abdul : Das Prinzip der Gewaltenteilung und die Beaufsichtigung der Regierung durch das Parlament allgemein dargestellt, unter Berücksichtigung der Verfassungen Englands, der Vereinigten Staaten von Nordamerika und der Schweiz. Thèse en droit, Berne. Berne, Staempfli, 1957. — XII, 180 p. (Abhandlungen zum schweizerischen Recht. N.F. 326.)

Q 1808/326

Schindler, Dietrich : Die Verfassungsgerichtsbarkeit in den Vereinigten Staaten und in der Schweiz (Revue de droit suisse 44, 1925, pp. 19-62.)

Q 3001 SA : N 24530/5

Schmid, Gerhard : Das Verhältnis von Parlament und Regierung im Zusammenspiel der staatlichen Machtverteilung. Thèse en droit, Bâle. Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1971. — XXV, 271 p. (Basler Studien zur Rechtswissenschaft. 99.) — pp. 218-225 : Parallelen und Divergenzen zwischen dem amerikanischen und dem schweizerischen Regierungssystem.

Q 2847/99

Solyom, Georges : La juridiction constitutionnelle aux Etats-Unis et en Suisse. Etude sur le contrôle de l'acte législatif. Genève, Kundig ; Paris, Rousseau, 1923. — XI, 139 p.

N 22717

Thürer, Daniel : Bund und Gemeinden. Eine rechtsvergleichende Untersuchung zu den unmittelbaren Beziehungen zwischen Bund und Gemeinden in der Bundesrepublik Deutschland, den Vereinigten Staaten von Amerika und der Schweiz. Berlin etc., Springer, 1986. — XVII, 352 p. (Beiträge zum ausländischen öffentlichen Recht und Völkerrecht. 90.)

N 179959

Tripp, Myron Luehrs : Der schweizerische und amerikanische Bundesstaat. Aus dem Englischen übersetzt und bearbeitet von Hans Huber. Zurich, Polygraphischer Verl., 1942. — XV, 208 p.

N 48678

Wolf, Max : Der Bundesstaatsgedanke in der schweizerischen Helvetik — der beginnende Einfluss der Vereinigten Staaten von Amerika auf die Schweiz. Thèse en lettres, Berlin, 1925. — 84, [3] pl.

NGq 4130

Wyler, Marcus : The British Crown, the President of the United States and the President of the Swiss Federal Council. Zurich, Editrix, 1945. — 16 p.

NGb 3650

4. La Suisse et la guerre de Sécession 1861 - 1865

Témoignages contemporains

Brun-Duplan, J. : Quelques mots sur la guerre civile des Etats-Unis d'Amérique. Lausanne, G. Bridel, 1863. — 20 p.

A 10139/13

Lecomte Ferdinand : Guerre des Etats-Unis d'Amérique. Rapport au Département militaire suisse. Paris, Ch. Tanera, 1863. — 216 p., 2 pl.

A 4591

Stiger, Joseph Leopold : Die Rechtfertigung der Nordstaaten im jetzigen Kampfe mit den Südstaaten der amerikanischen Union. Zurich, chez l'auteur, 1864. — 72 p.

A 7714/4

Watts de Preyster, J. : Secession in Switzerland and the United States Compared. Catskill, J. Joesburg, 1863. — 72 p.

A 15667/18

Témoignages de participants suisses

Aschmann, Rudolf

Memoirs of a Swiss Officer in the American Civil War. Three Years in the Army of the Potomac or A Swiss Company of Sharpshooters in the North American War. Traduit par Hedwig D. Rappolt. Edition et introduction par Heinz K. Meier. Berne etc., H. Lang, 1972. — 183 p.

N 126600

Fogliardi, Augusto

La guerra di Secessione degli Stati Uniti d'America nei rapporti del col. Augusto Fogliardi. A cura di Giuseppe Martinola. Lugano, Rivista militare della Svizzera italiana, 1966. — 123 p. ill.

N 105 864

Frey, Emil

Aus den Erlebnissen eines Schweizers im Sezessionskrieg. Übers. aus der « North-American-Review », New York. Berne, Neukomm & Zimmermann, 1895. — 16 p.

A 4287/4

An American Apprenticeship. The Letters of Emil Frey 1860-1865. Edité et traduit par Hedwig Rappolt. Postface de Hans Rudolf Guggisberg. New York, Berne etc., P. Lang, 1986. — 227 p. (Swiss-American Historical Society Publications. 7.)

N 181 953

Guggisberg, Hans Rudolf: Das ungewöhnliche Amerika-Erlebnis des schweizerischen Bundesrates Emil Frey. (Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde 85, 1985, pp. 121-150.)

P 20485

* * *

Müller, George : Der amerikanische Sezessionskrieg in der schweizerischen öffentlichen Meinung. Thèse en lettres, Bâle. Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1944. — 215 p. (Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft. 14.)

P 20707/14

McElroy, John : This was Andersonville. Edition avec introduction de Roy Meredith. New York, McDowell, Obolensky, 1957. — XLII, 355 p. ill.

NGq 448

Kieser, Rolf : Hauptmann Henry Wirz und die Hintergründe des Andersonville-Prozesses. (Schweizerische Zeitschrift für Geschichte 18, 1968, pp. 47-68.)

P 22767

5. L'arbitrage de l'« Alabama », Genève 1872

Sources imprimées

Goedel, C. : Die Alabamafrage. Zurich, Schiller, 1869. — 16 p.

G 84/2a

Bluntschli, Johann Caspar : Opinion impartiale sur la question de l'Alabama et sur la manière de la résoudre. Gand, 1870. — 52 p. Extrait de : Revue de droit international et de législation comparée. T. 2, 1870, 3^e livr.

G 84/4

The Case of the United States to Be Laid before the Tribunal of Arbitration, to Be Convened at Geneva under the Provisions of the Treaty between the United States of America and Her Majesty the Queen of Great Britain, Concluded at Washington, May 8, 1871. Washington, Government Printing Office, 1871. — 501 p.

G 17

Counter-Case Presented on the Part of the Government of Her Britannic Majesty to the Tribunal of Arbitration ... Londres, Harrison and Sons, 1872. — 154 p. (North America. N° 4, 1872.)

G 18

The Counter-Case of the United States Presented to the Tribunal of Arbitration at Geneva, under the Provisions of the Treaty of Washington, April 15, 1872. Presented to Both Houses of Parliament by Command of Her Majesty, 1872. Londres, Harrison and Sons, 1872. — 10 p. (North America. N° 6, 1872.)

G 19

Argument of Summary Showing the Points, and Referring to the Evidence, Relied upon by the Government of Her Britannic Majesty in Answer to the Claims of the United States : Presented to the Tribunal of Arbitration ... Londres, Harrison and Sons, 1872. — 91 p. (North America. N° 11, 1872.)

G 20

Argument of the United States Delivered to the Tribunal of Arbitration at Geneva, June 15, 1872. Londres, Harrison and Sons, 1872. — 193 p. (North America. N° 12, 1872.)

G 21

The Counter-Case of the United States Presented to the Tribunal of Arbitration at Geneva under the Provisions of the Treaty of Washington. With an Appendix Containing Additional Documents, Correspondence and Evidence. April 15, 1872. Paris, Ch. Chauvin, 1872. — 1227 p.

G 22

Alphabetical List of the Documents and Correspondence Submitted with the Cases and Counter-Cases of the United States and of Great Britain to the Tribunal of Arbitration at Geneva. Genève, 1872. — 259, 34, 24 p.

G 23

Papers Relating to the Treaty of Washington. Vol. I-IV : Geneva Arbitration. Washington, Government Printing Office, 1872. — 4 vol. 856 ; 604 ; 653 ; 573 p.

G 81

Réplique de M^r Waite, conseil des Etats-Unis, au plaidoyer du Conseil de la Grande Bretagne, sur la question spéciale des approvisionnements de charbon fournis aux navires des insurgés dans les ports britanniques. Genève, Carey, 1872. — 22 p.

G 84

Etudes

L'arbitrage de l'Alabama, Genève 1872. Nouvelle éd. élargie. Genève, Chancellerie d'Etat, Service de l'information, 1991. — 96 p. — pp. 92-95 : Bibliographie.

Nb 48150

Balch, Thomas Willing : The Alabama Arbitration. Philadelphia, Allen, Lane & Scott, 1900.— 150 p.

G 7210

Bret, Théodore : L'arbitrage de l'« Alabama ». Notice historique. 2^e éd. Genève, H. Jarrys, 1926. — 29 p.

N 27680/11

Hackett, Frank Warren : Reminiscences of the Geneva Tribunal of Arbitration 1872 : The Alabama Claims. Boston, New York, Houghton Mifflin, 1911. — 450 p.

N 9957

Kauffman, Reginald Wright : *The Alabama Case. An Historical Sketch.* Genève, Kreis, 1927. — 44 p. ill.

N 28050/2

Lehner, Felix : J.C. Bluntschli's Beitrag zur Lösung der Alabamafrage. Eine Episode im Werden der transatlantischen Solidarität. Thèse en lettres I, Zurich. Zurich, Europa Verl., 1957. — 120 p. (Wirtschaft, Gesellschaft, Staat. 17.)

P 22260/17

Reale, Egidio : *L'arbitrage international. Le règlement judiciaire du conflit de l'Alabama.* Mémoire Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales Genève. Lausanne etc., Payot, 1929. — 141 p.

V GE 10511

6. Albert Gallatin 1761 - 1849

The Writings of Albert Gallatin. Edité par Henry Adams. New York, Antiquarian Press, 1960. — 3 vol. 707, 666, 646 p.

N 87374

Aitken, Thomas : *Albert Gallatin. Early America's Swiss-born Statesman.* New York etc., Vantage Press, 1985. — VIII, 216 p.

N 178426

Albert Gallatin : Introduction to the Special Newsletter Issue on Albert Gallatin 1761-1849. Par Heinz K. Meier. — Albert Gallatin : America's Geneva Connection. Par William B. Lloyd. — Albert Gallatin, the Man of Peace. Par William D. Carter. — Papers of Albert Gallatin : Project Description. Par Barbara Oberg. — Selected Gallatin Bibliography. Par Leo Schelbert. (Swiss American Historical Society. Newsletter 18, 1982, N° 1, pp. 11-54.)

Pq 11787

Balinky, Alexander : *Albert Gallatin. Fiscal Theories and Policies.* New Brunswick, Rutgers University Press, 1958. — 275 p.

N 87824

Burrows, Edwin G. : *Albert Gallatin and the Political Economy of Republicanism, 1761-1800.* Thèse en lettres, Columbia University. New York, Londres, Garland, 1986. — XIII, 536 p. (American Legal and Constitutional History.)

N 181855

Nelson, John Robert jr. : *Hamilton and Gallatin. Political Economy and Policy-Making in the New Nation, 1789-1812.* Thèse en lettres, Northern Illinois University. Ann Arbor, Mich., University Microfilms International, 1980. — 4 Microfiches : 376 photographies.

Micro 1031

Rappard, William E. : *Albert Gallatin, citoyen de Genève, Ministre des Etats-Unis.* (Bulletin de l'Institut national genevois 42, 1917, pp. 527-549.)

R 5843 Tiré à part : N 16520/6

Sulzer, Klaus : *Albert Gallatin und die amerikanische Finanzpolitik zu Beginn des 19. Jahrhunderts.* (Revue suisse d'économie politique et de statistique 85, 1949, pp. 489-504.)

Q 3003

Walters, Raymond jr. : *Albert Gallatin. Jeffersian, Financier and Diplomat.* New York, Macmillan, 1957. — 461 p.

N 80798

